



LES AFFAIRES

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION FINANCIÈRE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

635 EST, HENRI-BOURASSA, MONTRÉAL H2C 1E4

35 cents.

Pétrole

La production mondiale continue de progresser

La production pétrolière dans le monde a poursuivi son mouvement ascensionnel en mars grâce à la poussée de la reprise graduelle des activités au Proche-Orient depuis la fin de l'embargo et à la montée de la production dans la zone Asie-Pacifique et les pays non capitalistes.

La production mondiale pour le mois considéré était estimée à 56,395,000 barils par jour, ce qui constitue une progression de 1.1% par rapport à 55,792,000 barils-jour en février et une croissance de 3.2% par rapport à 54,645,000 barils-jour en mars l'an dernier. Le record de tous les temps a été établi en septembre 1973 à 57,507,000 barils-jour, avant les coupures qui commencèrent en octobre.

Au Proche-Orient, la production en mars s'est établie à 21,800,000 barils-jour, soit 4.2% de plus qu'au cours du même mois l'an dernier et le volume durant le premier trimestre, avec 21,273,000 barils-jour, était de 2.5% supérieur à celui d'il y a un an. Les progrès enregistrés par l'Arabie saoudite, l'Iran et Abu Dhabi durant le mois de référence ont été partiellement annulés par une baisse de production au Koweït, en Iraq et au Qatar.

Entraînée par l'Indonésie dont la production a enregistré une forte croissance de 21%, croissance de 21%, la zone Asie-Pacifique a réalisé une progression de 15.8% en mars, le volume de production atteignant 2,362,000 barils-jour contre 2,040,000 il y a un an. La production de cette zone durant le premier trimestre est ainsi passée de 2,100,000 à 2,419,000 barils-jour, ce qui constitue une avance de 15.1% sur la même période l'an dernier.

Dominé par l'Union soviétique, qui est le deuxième producteur mondial, le bloc des pays non capitalistes a connu en mars une croissance de 12% dans sa production

Soquem:

Trois projets

La Société québécoise d'exploitation minière, SOQUEM, a annoncé dans le rapport de l'exercice financier s'achevant le 31 mars 1974, l'adoption de trois projets d'envergure destinés à être réalisés à St-Honoré, St-Urbain et aux Iles-de-la-Madeleine.

Soquem et Copperfields Mining se sont associés pour entreprendre l'exploitation d'un gisement de columbite. La direction générale du projet sera assurée par un comité conjoint, alors que la responsabilité des travaux de mise en valeur reviendra à Copperfields. Actuellement le programme est toujours à l'étude. Cependant, c'est dans

Voir page 18: Soquem ...

pétrolière, avec 10,198,000 barils-jour comparativement à 9,108,000 il y a un an, alors que durant le premier trimestre le volume produit a augmenté de 10.2% en passant de 9,235,000 précédemment à 10,172,000 barils-jour.

Dans les autres régions pétrolières du monde, la production en mars a faibli par rapport à celle du même mois l'an dernier. Le volume de pétrole brut produit dans l'hémisphère occidentale est tombé de 16,233,000 à 15,964,000 barils-jour, soit une baisse de 1.7%, mais les progrès réalisés par le Canada et le Mexique ont été effacés par un ralentissement de la production aux Etats-Unis et au Venezuela. Au cours du premier trimestre, la production a regagné de 0.7% avec un volume de 16,037,000 barils-jour contre 16,142,000 l'an dernier.

L'Afrique a vu sa production pétrolière baisser de 3.9% en mars, celle-ci tombant de 5,950,000 barils-jour l'an dernier à 5,718,000, alors que pour le premier trimestre le volume s'est dégonflé légèrement de 3.2% en totalisant 5,717,000 barils-jour contre 5,908,000 un an auparavant. La faible performance

Voir page 18: La production ...

États-Unis

Les profits des sociétés ont augmenté de 16.5%

Baisse prévue dans la construction

Les profits des sociétés américaines réalisés durant le premier trimestre de cette année ont progressé de 16.5% par rapport au quatrième trimestre 1973. Il s'agit là de chiffres officiels qui viennent d'être révisés. Le ministère du Commerce des Etats-Unis avait annoncé précédemment que les profits en question avaient augmenté de 12%.

Une fois la taxe défalquée, les profits de premier trimestre ont atteint \$83.4 milliards contre \$71.6 milliards pour le trimestre précédent ou 25% de plus par rapport à \$66.9 milliards durant le premier trimestre de 1973. Les profits hors taxe réalisés au premier trimestre se sont élevés à \$144 milliards, ce qui constitue une hausse de 13% par rapport à \$127.4 milliards durant le quatrième trimestre de 1973.

Les versements de dividendes totalisaient \$29.5 milliards pour le premier trimestre, comparativement à \$29 milliards pour le dernier trimestre de 1973 et \$26.9 milliards en un an auparavant.

La hausse des profits enregistrée au cours du premier trimestre est attribuable à une forte poussée des

La Baie James coûtera \$12 milliards

Les consommateurs québécois devront se résigner à voir leur facture d'électricité augmenter annuellement de 10% sur les cinq prochaines années. Telle est l'extrémité à laquelle l'Hydro-Québec se trouve acculée.

Dossiers à l'appui, M. Roland Giroux, président de la société, est venu expliquer, à la fin de la semaine dernière, devant la commission parlementaire, comment l'inflation aidant, le coût de la mise en valeur des installations hydro-électriques de la baie James passera à \$11.9 milliards, soit pratiquement le double de l'évaluation initiale, \$5.8 milliards.

L'inflation interviendrait à 4% et l'intérêt à 8.5% pour un coût de \$9.9 milliards; une autre hypothèse est envisagée avec des pourcentages modifiés: 5.5% d'inflation et 9.5% d'intérêt pour un coût de \$10.9 milliards. Enfin, 7.8% d'inflation et 10.0% d'intérêt pour un coût de \$11.9 milliards. M. Boyd, président de la Société d'énergie de la baie James, considère cette dernière estimation comme pessimiste car l'économie ne pour-

Voir page 18: La Baie James ...

Aux Bourses de Montréal et de Toronto

Juin fut un mauvais mois Les transactions ont baissé en valeur et en volume

Les premiers chiffres publiés par la Bourse de Montréal révèlent que la valeur totale des transactions pour le mois de juin se chiffre à \$107 millions, ce qui représente une baisse de 22.1 pour cent par rapport aux \$137.5 millions en mai et une baisse de 11.5 pour cent par rapport aux \$118.6 millions en juin 1973. Au cours des six premiers mois de 1974, la valeur totale des transactions a été de \$973.3 millions, soit une baisse de 13.9 pour cent par rapport au \$113 milliards enregistré au cours de la même période l'année dernière.

Le volume des actions négociées en juin est de 14.1 millions, soit une baisse de 19.7 pour cent comparativement aux 17.7 millions d'actions en mai et une baisse de 30.7 pour cent comparativement aux 20.4 millions d'actions en juin 1973. Jusqu'à aujourd'hui, cette année, le volume d'actions négociées est de 142.7 millions, soit une baisse de 14.2 pour cent par rapport aux 166.3 millions en 1973.

Le volume quotidien moyen en juin est de 747 mille actions pour une valeur moyenne de \$5.6 millions comparativement aux 806 mille actions pour une valeur de \$6.3 millions en mai.

Le cours moyen d'une industrielle est passé à \$17.22 en juin, soit une hausse de \$0.11 comparativement à \$17.11 en mai; celui d'une mine est de \$0.83 en juin et de \$0.85 en mai.

À la Bourse de Toronto aussi, les transactions ont continué de baisser dans tous les secteurs du marché au cours du mois de juin. Selon les chiffres préliminaires, la valeur totale des transactions s'est chiffré à \$271.4 millions, soit une diminution de 24.7% par rapport à \$360.5 millions en mai, ce qui constitue le niveau mensuel le plus faible depuis août 1970.

La valeur des titres du secteur Industries négociés en juin était de \$222.6 millions, soit 20.7% de moins qu'en mai et 18% de moins qu'en juin l'année dernière.

Dans le secteur Mines, la valeur des transactions a régressé de 32.6% par rapport à \$46.4 millions en mai et de 39.3% comparativement à la même période l'année dernière.

Le secteur des Pétroles a, lui aussi, enregistré un recul, la valeur des transactions tombant de \$33.5 millions en mai à \$17.5 millions en juin.

Le volume total des actions négociées à la Bourse de Toronto en juin s'est établi à 33.1 millions comparativement à 42.7 millions le mois précédent, ce qui constitue un recul de 22.6%.

Au cours des six premiers mois de l'année actuelle, la valeur totale des actions négociées a été de \$2.9 milliards, soit 12% de moins que les \$3.3 milliards enregis-

trés durant la même période l'an dernier. Le volume des actions négociées au cours de cette période a progressé de 3.9% par rapport à 335.5 millions d'actions l'année précédente.

Deux nouvelles compagnies ont été inscrites pour la première fois en juin, et trois autres ont été rayées de la liste.

Le cours de l'or

C'est la chute

Un phénomène nouveau vient ajouter à la complexité de la crise latente du système monétaire international caractérisée depuis trois ans par l'ascension des cours de l'or: il s'agit de la folle escalade des taux d'intérêt dans les pays occidentaux qui déroute un bon nombre de spéculateurs et renverse la tendance.

Mercredi dernier, les cours de l'or baissaient sur tous les marchés européens. À Londres, ils se fixaient aux alentours de 136.5 dollars l'once malgré une pointe éphémère à 142 dollars dans la matinée, attribuée au vote de la chambre des représentants aux Etats-Unis autorisant les Américains à posséder ce métal. À Paris, la semaine dernière, les cours se sont maintenus au-dessous du prix du marché londonien, et atteignaient 135.66 dollars mercredi.

C'est là toute une dégringolade depuis le printemps dernier où l'or se vendait 190 dollars l'once; en effet, l'or a suivi la baisse de toutes les matières premières sur les marchés mondiaux; de plus, la forte hausse des taux d'intérêt a dérangé la spéculation.

Le mécanisme est le suivant: les spéculateurs empruntent généralement l'argent nécessaire à leurs transactions sur l'or, mais comme cet argent est très cher à cause des taux d'intérêt élevés, les opérations sur le métal précieux perdent énormément de leurs attraits.

Une autre victime de la hausse des taux d'intérêt est le marché des valeurs mobilières, surtout en France et aux Etats-Unis où ces taux sont particulièrement élevés. C'est ainsi que les valeurs françaises ont retrouvé les bas niveaux atteints pendant la sombre période de novembre 1971.

À Wall Street, la chute des cours est également spectaculaire puisque l'indice a atteint le plus bas niveau de l'année en se logeant bien au-dessous du seuil psychologique des 800 points.

Par contre, sur le front des monnaies, l'ascension des taux d'intérêt favorise les devises des pays dont les taux sont les plus élevés, soit le

Voir page 18: Le cours ...

Voir page 18: Les profits ...

Les conflits dans la construction: Selon le C.P.Q. les lois ne sont pas observées

"La population en général doit savoir que les conflits perpétuels dans le secteur de la construction ne sont pas d'abord dus à des problèmes de relations de travail, mais à l'insouciance coupable du ministère de la Justice et du gouvernement à faire respecter ses propres lois."

C'est la déclaration qu'a tenu à faire cette semaine dernière du Patronat du Québec, qui s'est dit excessivement préoccupé par les retombées économiques néfastes, non seulement sur le secteur de la construction, mais sur tous les secteurs industriels, des conflits qui paralysent de façon régulière le secteur de la construction.

Parlant surtout en cette affaire au nom des secteurs industriels (pétrochimie, mines, forêts, entreprises de transformation et de fabrication, etc.), le C.P.Q. a dit craindre que des projets d'investissements et d'expansion industriels ne soient tout simplement abandonnés ou mis au rancart à cause d'une situation devenue intolérable dans le secteur de la construction.

Or, selon le C.P.Q., cette situation ne tient pas d'abord au problème même des relations de travail ou des conditions de travail, mais à la violence syndicale qui sévit sur les chantiers, au chantage, à l'intimidation, aux appels à l'illégalité de la part des dirigeants syndicaux, aux ralentissements et arrêts illégaux de travail, etc...

"Et qu'à fait le gouvernement, demande le C.P.Q., pour faire respecter les lois en ce domaine? Rien d'autre que de créer une commission d'enquête au mandat très restreint et qui produira un rapport à une période tout à fait indéterminée."

Selon le C.P.Q., cette insouciance de gouvernement à faire appliquer ses lois ou à les revoir s'il y a lieu, plus que la discussion de toutes conditions de travail, est à la base même des problèmes intolérables que connaît ce secteur.

"Que donne en effet, demande le C.P.Q., la discussion ou la négociation de conditions de travail lorsque ces dernières ne sont jamais respectées et que certains travailleurs font eux-mêmes la loi, non seulement sur les chantiers de construction, mais jusque dans les bureaux de la Commission de l'industrie de la construction?"

"Quelle ouverture d'esprit peuvent avoir des entrepreneurs à discuter de conditions de travail avec des syndicats ou des travailleurs qui ne savent manier que la violence, l'intimidation, et qui, de tout façon, ne respectent pas leurs propres engagements?"

"Le gouvernement et le ministère de la Justice, conclut le C.P.Q., doivent être bien conscients qu'à moins de changements majeurs leurs inertie vis-à-vis le respect des lois sur les chantiers de construction sera bientôt payés très cher par l'ensemble des travailleurs québécois."

CAE Electronics et Toshiba: accord signé

Les Postes canadiennes ont accordé récemment à la compagnie japonaise C. Itoh un contrat de \$7.7 millions pour la fourniture de 39 machines à oblitérer destinées aux bureaux de postes de 14 villes canadiennes, alors que United Asbestos du Canada s'est jointe à Kanematsu-Gosho pour établir un réseau exclusif de distribution japonais pour la vente de la production prochaine d'amiante de United Asbestos.

D'après les clauses de l'accord, la production se fera dans deux pays. CAE Electronics de Montréal fabriquera 22 unités et Toshiba, qui est à l'origine responsable de la conception de cette machine, en fabriquera le reste au Japon. La compagnie CAE a également obtenu le contrat d'installation et d'essai des 39 unités. Quant à United Asbestos, elle s'apprête à ouvrir une nouvelle mine au sud de Timmins, en Ontario; la compagnie japonaise impliquée a accordé un crédit de \$5 millions en vue de compléter les nouvelles installations d'exploitation et de broyage. On s'attend à ce que la production débute vers le milieu de 1975; celle-ci sera à l'origine de 100.000 tonnes de fibres d'amiante par année, selon le bulletin Echos du Japon publié par l'organisation du commerce extérieur du Japon.

Celui-ci fait aussi état de la hausse des importations japonaises de produits agricoles forestiers et

Création d'un comité de travail sur les Conseils régionaux de développement

Monsieur Bernard Lachapelle, ministre d'Etat responsable de l'Office de planification et de développement du Québec, annonce la création d'un groupe de travail intensif (Task Force) dont le mandat est de formuler un avis au groupe ministériel de l'OPDQ sur les éléments de fonctionnement des CRD.

"Devant l'importance grandissante du rôle des CRD dans le mode de travail de l'Office, plus particulièrement au moment où nous nous apprêtons à systématiser l'élaboration des schémas régionaux, il s'avère essentiel que l'Office définisse clairement le statut d'interlocuteur privilégié accordé à

ses correspondants régionaux", de dire le minisyre.

En retenant l'hypothèse que les conseils régionaux de développement peuvent jouer le rôle d'interlocuteur privilégié de l'Office, le groupe de travail formulera un avis au groupe ministériel de l'Office de planification et de développement du Québec sur les éléments de fonctionnement des conseils régionaux de développement qui pourront les rendre davantage éligibles à ce statut, notamment:

1— Les normes que les conseils régionaux de développement devraient être en mesure de rencontrer, quant à leur représentativité, afin qu'ils puissent effectivement se qualifier au titre d'interlocuteur privilégié et, par suite, être éligibles à l'aide financière gouvernementale.

2— L'envergure de l'auto-financement régional dans la mesure où ce dernier peut constituer un autre élément de représentativité.

3— Le mode de formulation des avis présentés par les conseils régionaux de développement à l'Office de planification et de développement du Québec.

4— Tout autre élément de fonctionnement susceptible de valoriser davantage le statut d'interlocuteur privilégié des conseils régionaux de développement.

5— La nature et les modalités des rapports des rapports pouvant exister entre l'Office de planification et de développement du Québec et d'autres types d'interlocuteurs du milieu.

L'avis du groupe ministériel de l'Office de planification et de développement du Québec est présidé par monsieur Gérard D. Lévesque, vice-premier ministre et ministre des Affaires intergouvernementales et constitue de MM. Robert Quenneville et Bernard Lachapelle, respectivement ministre d'Etat responsable de l'OPDQ et ministre d'Etat responsable de l'Office de planification et de développement du Québec.

Le groupe de travail sera constitué de : Monsieur Maurice Leclerc, maire de St-Basile et préfet de comté de Portneuf; a été représentant des maires du comté au bureau de direction du Conseil économique régional de Portneuf; Mon-

Voir page 19: Création ...

C.P. Investments crée une nouvelle entreprise

Une nouvelle compagnie de Canadien Pacifique — Systèmes sanitaires CanPac, Limitée — a été constituée en vue de satisfaire à un besoin croissant de méthodes efficaces de cueillette, transport, destruction, recyclage, traitement et conversion des rebuts.

"En réunissant toutes les connaissances techniques du groupe des compagnies de Canadien Pacifique, et en développant nos propres compétences, nous pourrions agir en tant que conseil et créateurs de plans pour usages commerciaux efficaces des débris et de meilleurs systèmes pour leur destruction," a déclaré M. H.M. Romoff, nouveau président de la compagnie.

Filiale en propriété exclusive

de Canadian Pacific Investments Limited, Systèmes sanitaires CanPac, Limitée, servira les municipalités et l'industrie du pays à titre d'entrepreneur de cueillette, transport, destruction et recyclage des rebuts.

De plus, la nouvelle compagnie agira comme corporation de recherche et conseil, créant différentes méthodes de traitement des débris.

"En explorant ces méthodes et partageant nos connaissances techniques avec les divers gouvernements municipaux et l'industrie, nous espérons créer des systèmes qui minimiseront l'influence sur l'environnement et répondant aux exigences de l'économie", a conclu M. Romoff.

Abitibi Paper va racheter une scierie

Abitibi Paper Company Ltd., de Toronto, et Pope and Talbot Inc., de Portland, Oregon, ont annoncé un accord de principe en vertu duquel Abitibi fera l'achat de l'exploitation de colomages de la Pope and Talbot à Hudson, Ontario.

Les propriétés comprennent des permis forestiers du gouvernement sur un emplacement d'environ 1.4 million d'acres dans les terres forestières de l'Ouest de l'Ontario ainsi qu'une scierie dont la capacité annuelle de production est de 76 millions de pieds linéaires de colomages. Les ventes de la scierie ont été d'environ \$3 millions en 1973.

M. C.H. Rosier, président et chef de la direction d'Abitibi a déclaré que le principal facteur de la vente proposée par la Pope and Talbot est relié à la qualité du bois qui ne va pas de pair avec les projets d'expansion de la société au domaine de la production de bois de charpente et de contre-plaqué. Il ajoutait: "ce type de bois est toutefois idéal pour les sociétés de produits à base de bois et de papier telles que l'Abitibi."

On n'a pas révélé le prix d'achat mais, sous réserve de l'approbation de la transaction par les administrateurs des deux sociétés, Abitibi prendra la direction de la scierie d'Hudson le 1er août 1974.

Radiologie:

Inauguration d'une usine à Lachine

Après avoir inauguré récemment l'usine de la Compagnie générale de radiologie (CGR) dans le parc industriel de Lachine, le ministre provincial de l'industrie et du commerce, M. Guy Saint-Pierre, s'est réjoui de l'implantation d'une entreprise à technologie avancée, d'autant plus qu'il s'agit d'une société française et que la langue de

travail sera naturellement le français.

Mais le ministre s'est dit étonné et déçu de constater que peu de sociétés françaises comprennent la portée du double avantage culturel et socio-économique que représente le Québec. M. Saint-Pierre a

Voir page 18: Inauguration ...

Les sables bitumeux

Genstar décroche un contrat de \$5 millions

La Standard-General Construction Ltd, qui appartient à la section Construction lourde du groupe Genstar, s'est vue confier un contrat de plus de \$5 millions de Canadian Bechtel pour exécuter des travaux d'excavation sur les lieux où sera érigée l'usine de récupération du pétrole de Syncrude Canada Ltd, près de Fort McMurray, au nord de l'Alberta. Le contrat porte sur l'enlèvement de millions de verges cubes de terres impropres qui se trouvent sur le terrain de la future usine. L'excavation sera complétée par des matériaux granulaires sains, puis l'on procédera à la construction des fondations en béton.

Il s'agit d'un important contrat, a fait savoir le président du conseil de Genstar, M. Auguste Franck, non seulement en raison de sa dimension mais parce que Genstar participera au début des travaux de mise en valeur des sables bitumeux de l'Athabasca, pour lesquels des millions de dollars seront dépensés d'ici à la prochaine décennie. "Genstar est bien placée pour participer dans de nombreux secteurs de mise en valeur des sables bitumeux, a-t-il dit, y compris notre engagement direct dans les activités de construction, dans les fournitures de produits du ciment, de matériaux de construction et de logements."

Assurance Tanguay Inc.

ta

Courtiers d'Assurances Agréés
Service d'avantages sociaux

4489 PAPINEAU, MONTREAL, TEL. 527-4161

Le Gouvernement a déposé un projet de loi visant à réglementer l'activité des représentants des créanciers

Le ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, William Tetley, a déposé, mercredi dernier, en première lecture, à l'Assemblée nationale, un nouveau projet de loi intitulé "Loi des agents de recouvrement". Ce projet de loi s'inscrit dans le cadre des lois dont l'objet est la protection du consommateur.

M. Tetley a déclaré que dans un système du crédit à la consommation aussi libéral que le nôtre, il importe d'une part que le consommateur n'abuse pas des facilités qui lui sont accordées et, d'autre part, que les créanciers ou leurs représentants soient soumis à une réglementation stricte dans l'utilisation de méthodes de recouvrement de créances.

Selon le Ministre, ce projet de loi a pour objet de réglementer l'activité des représentants des créanciers. Il vise un triple but: mettre fin aux méthodes abusives souvent utilisées par des agents de recouvrement envers les débiteurs; faire cesser le harcèlement dont ceux-ci peuvent être l'objet; donner des garanties légales supplémentaires aux créanciers et recon-

naître au moyen d'un système de permis les agents de recouvrement en qui le public peut avoir confiance.

Sous peine d'amende, dont le montant peut atteindre \$25,000 dans le cas d'une corporation et \$2,000 dans le cas d'un individu, il est interdit aux agents de recouvrement d'utiliser certaines pratiques de recouvrement, a fait remarquer M. Tetley.

En plus des pratiques interdites énumérées dans le projet de loi et du système de permis obligatoire qui y est prévu, l'agent de recouvrement, a précisé le Ministre, devra déposer dans un compte en fiducie les sommes d'argent recouvrées au nom des créanciers. En tout temps, il sera sujet à l'inspection des représentants du Ministre et, enfin, il devra déposer un cautionnement dont le montant pourra être utilisé au cas où il ne transmettrait pas aux créanciers les sommes qui leur seront dues.

Enfin, le Ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives a rappelé que ce projet a déjà été demandé, en principe, dès 1966, par l'Association des

Bureaux de crédit du Québec qui groupait à cette époque la majorité des agents de recouvrement. Par la suite, le Barreau de Montréal et plus récemment des associations pour la protection du consommateur dénoncèrent des abus. Par ailleurs, le Conseil de la protection du consommateur constatait l'urgence d'une telle loi dans son dernier rapport annuel.

Ce projet, d'ajouter M. Tetley, est nécessaire pour la protection du public en général et pour le mieux être de l'activité qu'il réglemente. Il vient compléter la loi actuelle des agents de recouvrement en vigueur depuis 1933.

Les exportations canadiennes ont augmenté de 3.05 milliards de dollars au mois de mai

Les importations canadiennes de marchandises se sont élevées à \$2.93 milliards en mai, soit une hausse de \$692 millions (30.9%) par rapport à l'année précédente, selon Statistiques Canada.

Les achats effectués auprès des Etats-Unis ont augmenté de 22.5% et se sont chiffrés à \$1.99 milliard, les augmentations les plus considérables ayant été enregistrées pour les véhicules automobiles et les pièces (hausse de \$35 millions), le charbon (hausse de \$20 millions), les machines et le matériel, les aliments et les matières industrielles.

Les importations en provenance d'autres pays ont augmenté de

52.9% et se sont élevées à \$947.9 millions. Les achats de pétrole brut sont passés de \$77.3 millions l'année précédente à \$275.9 millions, ce qui représente près de 61% de la hausse des importations en provenance de pays d'outre-mer.

Après désaisonnalisation, les importations se sont élevées à \$2.53 milliards en mai, soit une hausse de 13.8% par rapport au niveau d'avril.

(Les exportations)

Les exportations canadiennes ont augmenté de 3.05 milliards de dollars en mai, soit 29.1% de plus que les 2.36 milliards de dollars enregistrés un an plus tôt.

Les expéditions vers les Etats-Unis se sont accrues de 19.6% pour se chiffrer à 1.93 milliard de dollars. Les exportations de pétrole brut (en comptant la taxe d'exportation) ont augmenté de 191 millions de dollars pour atteindre 320 millions de dollars et ont rendu compte de presque 60% de l'accroissement total des exportations vers les Etats-Unis. Les expéditions de pâte de bois et d'autre pâte semblable, et les livraisons des produits du pétrole et du char-

Voir page 18: Les exportations...

À compter du 1er août 1974

La loi sur les poids et mesures entre en vigueur "officiellement"

M. Herb Gray, ministre de la Consommation et des Corporations, annonçait que la semaine dernière la nouvelle Loi sur les Poids et Mesures et son règlement d'application avaient été proclamés en vigueur par le gouvernement à compter du 1er août 1974.

La nouvelle loi et son règlement constituent une version entièrement modernisée et mise à jour de l'actuelle législation sur les poids et mesures dont l'application relève du gouvernement fédéral aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. C'est le ministère de la Consommation et des Corporations qui s'acquittent de cette tâche, grâce à une équipe d'inspecteurs chargés d'assurer la précision des instruments de pesage et de mesurage dans l'ensemble du pays. Au cours de

l'année écoulée, ils ont contrôlé, ils ont contrôlé quelque 250,000 appareils en usage dans plus de 100,000 magasins, manufactures, stations-service et autres établissements commerciaux.

Les appareils contrôlés sont des balances de comptoir qu'on voit dans les épiceries jusqu'aux balances à véhicules et à wagons, en passant par les compteurs de toutes tailles pour mesurer le mazout et l'essence. Ce qui signifie que les inspecteurs du ministère contribuent à protéger non seulement les consommateurs mais également les commerçants honnêtes contre les pertes économiques attribuables à l'insuffisance de poids ou à d'autres formes de mesures inexactes.

Voir page 18: La loi...

Le transport ferroviaire:

Les marchandises à la hausse les voyageurs à la baisse

Selon Statistiques Canada, au cours de la deuxième semaine de juin, les chargements de marchandises payantes, ont atteint la valeur totale de 5.1 millions de tonnes, ce qui représente une diminution de 10.3% par rapport à la valeur enregistrée un an plus tôt. Le nombre de wagons utilisés a diminué de 6.2% pour s'établir à 86,563, ce qui a entraîné une baisse des chargements moyens (de 61.6 tonnes l'année précédente à 58.9 tonnes).

Les mouvements ferroviaires à l'est de la tête des lacs se sont chiffrés à 3.0 millions de tonnes, ce qui représente une diminution de 11.4%, tandis que ceux à l'ouest de la tête des lacs se sont établis à 2.1 millions de tonnes, ce qui constitue une diminution de 8.6%.

Le trafic rail-route a enregistré une augmentation nette de 8.0% pour atteindre 172,727 tonnes, les chargements de l'est ayant augmenté de 21.9% et ceux de l'ouest ayant diminué de 23.8%.

Les chargements ferroviaires depuis le début de l'année se sont chiffrés à 105.0 millions de tonnes,

ce qui représente une diminution de 0.7% par rapport à ceux enregistrés l'année précédente, et le nombre de wagons utilisés s'est établi à 1.8 million, ce qui représente une diminution de 0.3%. Les chargements rail-route se sont

Voir page 18: Les marchandises...

Main-d'oeuvre:

Signature d'un accord Ottawa-Québec

Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration du Canada, l'honorable Robert Andras, et le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec, l'honorable Jean Cournoyer, viennent d'annoncer la signature d'un accord Canada-Québec dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre. Le nouvel accord remplacera une entente signée par les deux gouvernements en 1967. Son objectif est de renforcer les liens de coopération entre les di-

vers services gouvernementaux du Canada comme du Québec dont l'action conjuguée vise à fournir à la main-d'oeuvre québécoise des programmes de formation de mieux en mieux adaptés à ses besoins. Le nouvel accord met l'accent sur le développement de mécanismes administratifs plus flexibles dont les travailleurs, l'industrie et l'économie de vraient bénéficier au cours des deux années qui viennent.

Les adultes inscrits sous l'égide du programme de formation de la main-d'oeuvre du Canada a des cours de formation et de recyclage offerts par les collèges, les écoles secondaires et les centres de formation professionnelle du Québec, bénéficieront désormais d'une gamme plus étendue de services de tests et d'orientation.

Le rôle du comité fédéral-provincial de la main-d'oeuvre a été élargi pour inclure l'établissement des priorités requises pour que les fonds du programme de formation industrielle constituent à l'avenir un appui direct aux stratégies de développement industriel établies par les deux gouvernements.

Pour empêcher qu'un accroissement possible des coûts de la for-

mation ne viennent réduire le nombre des bénéficiaires du programme pour la deuxième année du contrat, le gouvernement fédéral a accepté d'inclure au contrat une méthode d'indexation du budget global. Au-delà de cet investissement minimum, déjà protégé par l'indexation, les deux gouvernements conviennent en outre d'étudier ensemble les divers facteurs susceptibles de justifier un accroissement supplémentaire du budget, si les besoins du marché du travail le justifient et que les priorités gouvernementales permettent un tel accroissement.

Le nouvel accord Canada-Québec annoncé aujourd'hui simultanément par MM. Andras et Cournoyer, repose sur la Loi de la Formation professionnelle des adultes votées en 1967 par le parlement fédéral et instituant le programme de formation de la main-d'oeuvre du Canada. Le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec, suite à la conférence des ministres responsables de la main-d'oeuvre à Edmonton le 27 juin dernier, a tenu à préciser qu'il désire voir cette loi amendée afin de mieux définir les rôles des deux ordres de gouvernement en cette matière.

Travail

Perte de 619,740 jours-homme en avril

Les arrêts de travail au cours du mois d'avril de cette année ont occasionné la perte de 619,740 jours-homme comparativement à 436,610 jours-homme au cours du mois précédent et à 236,520 jours-homme au cours du mois d'avril de l'année passée.

Au regard du total estimatif des jours de travail accomplis par les travailleurs rémunérés dans les secteurs autres que celui de l'agriculture, le temps perdu en avril équivalait à 38 jours-homme pour 10,000 jours-homme de travail accompli comparativement à 27 au cours du mois précédent et à 16 au cours d'avril de l'an passé.

En avril 1974, il s'est produit 151 arrêts de travail affectant 59,921 travailleurs. On a compté, au cours du mois de mars, 132 arrêts de travail touchant 48,619 travailleurs et, en avril 1973, 116 arrêts de travail concernant 23,986 travailleurs.

Au cours du mois d'avril de cette année, il y a eu 25 arrêts de travail touchant 500 travailleurs ou plus, comparativement à 20 en mars. De ces 25 arrêts de travail, 16 ont eu lieu dans l'industrie manufacturière, quatre dans l'industrie minière, deux dans le commerce et dans l'industrie du transport et des services et un dans la construction. Ensemble, ces 25 arrêts de travail ont touché 76 p. cent des travailleurs immobilisés et ont aussi causé 73 p. cent de la perte globale de temps ouvrable perdu au cours du mois.

Exportations sans risques!

Voir à la page 5

Banque Canadienne Nationale

DIVIDENDE no 334

Un dividende de 25 cents par action du capital versé de la Banque est déclaré pour le trimestre finissant le 31 juillet 1974. Ce dividende sera payable à compter du 1er août 1974, au bureau principal et à toute succursale de la Banque, aux actionnaires inscrits le 28 juin 1974, à la fermeture des guichets.

Par ordre du Conseil d'administration,

Le Vice-président exécutif et directeur général en chef,

GERMAIN PERREAULT

Montréal, le 14 juin 1974.

Deux opinions sur le Projet de loi 22

Maintenant plus que jamais le Projet de Loi 22 alimente la chronique. Et pour cause! Nous publions ci-dessous quelques extraits du mémoire de la société St-Jean Baptiste de Québec à la Commission parlementaire sur le projet de loi sur la langue officielle.

Nous félicitons donc le gouvernement de proposer, dans ce projet de loi, de proclamer le français "la langue officielle du Québec." Le gouvernement du Québec répond ainsi, aux demandes exprimées à plusieurs reprises par notre Société, au cours des dix dernières années.

Il reste cependant qu'une telle proclamation ne peut avoir de valeur pratique que si elle est accompagnée de mesures positives destinées à établir un tel statut dans les faits et dans la réalité de la vie quotidienne de tous les Québécois (...)

La langue des entreprises d'utilité publique et des professions. Dans l'examen de ce chapitre, nous nous sommes interrogés sur les raisons de l'utilisation de l'expression "corps professionnel" au lieu de "corporations professionnelles". Pourquoi avoir utilisé une expression différente de celle employée dans la Loi des corporations professionnelles?

Nous nous sommes aussi interrogés sur les modifications apportées au texte des articles 46, 47 et 48 de la loi des corporations professionnelles, reproduites ici dans les articles 21, 22 et 23, et en particulier à l'exigence indiquée à l'article 21 qui se lit "une connaissance appropriée à l'exercice de la profession envisagée" alors que dans l'article correspondant de la loi des corporations professionnelles, elle se lisait: "connaissance d'usage". Dans l'esprit du législateur, les deux expressions sont-elles synonymes et d'égale portée juridique? Pourquoi cette modification?

La langue du travail. — Art. 24. — La faculté donnée aux employeurs d'accompagner leurs communications, textes et documents d'une version anglaise, ne devrait pas être interprétée de façon trop libérale.

Art. 26. — En soumettant le choix de la langue de rédaction des conventions collectives à la majorité des membres d'une assemblée syndicale, le législateur risque de provoquer des conflits. Selon nous, il serait préférable que la langue de rédaction des conventions collectives et des séances de négociation et de conciliation soit le français à moins d'un vote contraire de la majorité absolue des membres du syndicat, vote obtenu par les mêmes mécanismes que ceux qui sont utilisés pour l'accréditation syndicale.

Art. 29. — Au sujet des dispositions de cet article, nous croyons que lorsqu'il s'agit d'un grief syndical, la langue d'usage doit être celle qui est déterminée par l'article 26, telle qu'amendée selon notre suggestion. Dans le cas de griefs individuels, il devrait être possible d'utiliser les dispositions prévues au premier paragraphe de l'article 29 du projet de loi, à moins que cette question ne fasse déjà l'objet d'une clause de convention collective.

Art. 31. — Nous avons de sérieuses réserves à exprimer quant à cet article. Le pouvoir qu'il accorde au ministre nous semble dangereux et pourrait lui amener de sérieuses difficultés. Sans nier qu'à l'occasion et dans des cas bien particuliers, de telles subventions pourraient s'avérer utiles, il reste qu'elles ne devraient pas dépendre uniquement de la décision arbitraire du ministre. Nous suggérons que le pouvoir du ministre en cette matière ne puisse s'exercer que sur recommandation de la Régie de la Langue française, et que les raisons motivant une telle recommandation soient rendues publiques dans le rapport annuel de la Régie de l'Assemblée nationale.

Art. 32. — Nous considérons que l'émission de ces certificats devrait également rejoindre les entreprises québécoises et francophones qui feront des efforts dans le domaine de la terminologie, de la qualité du français au travail, de la documentation française pour leur personnel, etc.

Art. 33. — L'idée de certificats provisoires nous paraît excellente comme mesure d'incitation à accélérer un programme de francisation et de francophonisation des entreprises. Il ne serait cependant pas opportun que de tels certificats puissent être facilement renouvelés. Aussi, nous recommandons que ces certificats provisoires ne soient émis que pour une période déterminée.

Nous suggérons que la dernière ligne du second alinéa de cet article se lise comme suit: "pris les dispositions répondant aux normes établies par la Régie de la langue française" au lieu de "pris les dispositions voulues à cet effet" qui nous semble trop vague.

Art. 35. — Dans le premier alinéa de cet article, nous trouvons que l'expression "compte-tenu de la situation de chaque entreprise" est trop vague. Nous croyons que l'esprit de cette condition peut être obtenue par une autre formule qui laisse moins place à l'arbitraire et à cette fin, nous suggérons que cette expression soit remplacée par: "dans des délais devant être établis par la Régie de la Langue française selon la situation de chaque entreprise"... (ref. art. 65).

La langue des affaires. Art. 40. — Il ne faudrait pas que la disposition d'exception prévue à cet article par le biais des règlements ne vienne contredire les intentions du législateur et annule, à toutes fins pratiques, la priorité que le français doit avoir. (...)

Le Conseil du patronat du Québec, en sa qualité de représentant des employeurs qui embauchent plus de 80% de la main-d'œuvre du Québec, est préoccupé à juste titre par la question linguistique au pays. C'est notamment l'une des raisons pour lesquelles le C.P.Q. vient de soumettre à la Commission parlementaire ses vues sur le projet de loi 22. De ce mémoire nous en extrayons les passages suivants:

Le Conseil du Patronat tient à enregistrer trois réserves de principe fondamentales à l'égard du projet de loi 22:

— il s'agit d'une loi-cadre; — il s'agit d'une loi qui prétend régir le domaine particulier de la langue de travail; — il s'agit enfin d'une loi qui ne prévoit aucune disposition particulière à l'endroit des nombreux sièges sociaux installés au Québec.

I. Des lois-cadres— La position du C.P.Q. à l'égard des lois-cadres est bien connue. Même s'il s'agit là d'un mode de législation de plus en plus utilisé, surtout au Québec, nous enregistrons des réserves fondamentales à l'égard d'un tel processus législatif qui soustrait à la responsabilité de l'Assemblée Nationale une bonne part de la gestion des affaires publiques et qui ne permet pas non plus, à ceux qui sont directement concernés, de faire connaître leur point de vue sur les règlements qui en découlent. En fait, avec une loi-cadre, ces intéressés signent presque un chèque en blanc et n'ont qu'à faire confiance au gouvernement pour que les règlements et leur application soient conformes à l'esprit de la loi. L'histoire des dernières années nous a enseigné combien cette réglementation peut parfois s'éloigner des intentions réelles du législateur. (...)

2. D'une législation en matière de langue du travail—Au moment où ces lignes sont écrites, le gouvernement n'a pas précisé ses intentions réelles à l'égard du contenu de l'article 33 du projet de loi. On peut y lire qu'il pourra devenir essentiel pour une entreprise de détenir le certificat prévu à l'article 32 — et octroyé à partir de barèmes fixés aux articles 35 et 47 — pour obtenir un "permis", ou une "concession", afin de réaliser certains genres d'affaires au Québec.

Il s'agit là, selon nous, d'un élément coercitif. Or, est-ce vraiment par la coercition qu'on pourra assurer la promotion du français au Québec? Ne doit-on pas plutôt estimer que la promotion et la diffusion du français au Québec ne se feront que si le français devient "utile"? (...)

3. Des sièges sociaux— Tout en admettant que dans les sièges sociaux, autant que dans tout autre type d'entreprise, des programmes appropriés de francisation devraient témoigner de l'intention de ces bureaux-chefs de mieux refléter l'image d'un Québec francophone, nous pensons qu'il serait irréaliste d'avoir les mêmes exigences pour le bureau-chef d'une compagnie localisée à Montréal mais qui réalise la majorité de ses opérations sur le continent nord-américain, que pour une entreprise qui fait uniquement affaires au Québec.

Rien dans l'actuel projet de loi n'indique que le gouvernement ait l'intention de tenir compte de la situation particulière des sièges sociaux, nationaux et internationaux, installés en territoire québécois. (...)

LE PROJET DE LOI 22

TITRES I ET II. Le C.P.Q. s'est toujours déclaré d'accord avec la reconnaissance du "français, langue officielle du Québec", en autant: — que l'anglais demeure une des deux langues de communication des individus avec l'Etat; — que les principaux documents officiels du gouvernement continuent d'être diffusés en français et en anglais; — que l'anglais est maintenu comme langue d'enseignement dans les écoles anglo-protestantes et anglo-catholiques.

TITRE III: Chapitre I. — Cet accord avec le principe de la proclamation du français, langue officielle de l'Etat québécois suppose cependant que certaines dispositions actuelles du projet de loi soient revues.

Article 8. — Cet article devrait énumérer les textes officiels qui "devraient" être accompagnés d'une version anglaise, tels les lois, règlements, avis dans la Gazette Officielle.

Article 10. — Cet article prévoit que l'administration publique doit utiliser la langue officielle pour communiquer avec les autres gouvernements du Canada et, au Québec, avec les personnes morales.

Nous sommes d'accord avec cette prévision. Même si, cependant, il peut être contraignant pour les personnes morales, dont les entreprises, de communiquer avec l'administration publique en français, nous ne modifions pas notre position déjà affichée à l'effet que les personnes morales établies au Québec devraient également communiquer avec l'administration publique en français. Nous assortissons cependant cette orientation d'une très nette réserve: nous ne voyons pas en effet pourquoi une personne morale anglophone aurait à utiliser le français pour communiquer avec un corps constitué de l'administration publique à caractère anglophone, ou vice-versa, d'ailleurs. (...)

Chapitre II. — Le seul commentaire que nous avons à formuler sur ce chapitre est que, dans son application, l'article 19 présentera certains des problèmes que nous venons de soulever quant à l'article 10. Ces problèmes seront cependant amplifiés si on considère le nombre de "personnes morales" concernées par la définition des mots "entreprises d'utilité publique".

Là encore, nous appréhendons qu'une application stricte et sans discernement de ce chapitre ne conduise à des situations farfelues.

Chapitre III. — Ce chapitre, tout comme le chapitre IV, constitue pour le C.P.Q. bien sûr un chapitre extrêmement important. Déjà, dans nos commentaires généraux, nous avons eu l'occasion de déplorer le manque de précision de ce chapitre quant aux cas particuliers que doivent constituer les sièges sociaux, nationaux et internationaux, et de signaler en quoi l'utilisation de l'article 33 pourrait conduire à des orientations inacceptables.

Une analyse détaillée de ce chapitre nous commande par ailleurs de relever devant cette Commission parlementaire les articles suivants:

Articles 25 à 30. — Dans l'ensemble, nous sommes d'accord avec les principes contenus à ces articles traitant des rapports collectifs de travail. Cependant, l'article 28 devrait faire une distinction entre le grief individuel et le grief collectif.

Article 31. — Le C.P.Q. ne peut accepter l'idée que l'on accorde des subventions aux entreprises qui adoptent et appliquent un programme de francisation. Il incombe aux entreprises d'assumer leurs devoirs en ce domaine et elles ne doivent pas recevoir de subventions pour ce faire.

Bien des entreprises ont depuis longtemps réalisé des programmes personnels de francisation. Certains ont collaboré avec l'Office de la Langue Française, lui ont même fait don de leurs travaux de recherche. Veut-on aujourd'hui, à même le produit des taxes, "récompenser" celles qui sont en retard sur les autres?

Voir page 19: Deux opinions...

LES AFFAIRES

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION FINANCIÈRE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

35 est. Henri-Bourassa, Montréal 357. Tel.: 381-1888

Président: Jean-Paul Levasseur
 Rédacteur en chef: Jean-V. Baltayan
 Rédacteur en chef adjoint: Michel Durand
 Rédacteurs: Marcel Brackman, Pierre Fallu, Anne Sladovitch, Jean Didier Fessou, Victor Sfez
 Collaborateur: Jacques Beaufort
 Correspondants réguliers: Charles Atala, Reynald N. Harpin, François Gauthier, Michel Côté, Jean-Pierre Gagné
 Directeur de la publicité: René S. Bourbonnais
 Gérant de Montréal: Henri Lumbroso
 Toronto: Marc A. Girard, Gérant pour l'Ontario et l'Est des E.U. Tom Jordan, représentant Suite 203 801 York Mills Rd., Mills, Ont. 449 3808 447 7404.
 Ouest canadien et Californie: D.D. Davidson, National Advertising Representative, 1350 West Pender St Vancouver B.C.
 Directeur du tirage: Georges Larivière: Production: Lise Dumas

Composé et imprimé aux ateliers de
 l'imprimerie Dumont Inc. 9130 Boivin, LaSalle
 Abonnement un an (52 numéros) \$12.00 deux ans (104 numéros) \$19.00 trois ans (156 numéros) \$25.00 cinq ans (260 numéros) \$35.00.

Distributeurs pour l'Europe: C.C.I.F.
 66 rue Rothschild, Genève, Suisse, tél: 022/317478
 EUROPE \$15.00 (annuel) — poste aérienne ajouter \$20.00
 La reproduction intégrale ou partielle d'articles publiés par le Journal n'est soumise à aucune autorisation préalable mais doit cependant être accompagnée de la mention "Les Affaires" (Courrier de la deuxième classe — Enregistrement no 0923)



Fondé en 1961 par feu M. Julien Levasseur

L'an dernier, la SEE a assuré pour \$565,000,000 d'exportations canadiennes



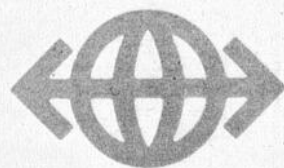
Voici ce qu'on peut faire pour vous! Tout d'abord, si vous vendez des marchandises ou des services à l'étranger, nous vous assurerons contre le risque de non-paiement du crédit que vous êtes obligés de fournir aux acheteurs étrangers. Avec la protection d'une société canadienne de la couronne, les banques vous ouvriront toutes grandes leurs portes. La SEE... cela vaut la peine de mieux nous connaître!

prenez rendez-vous avec votre directeur de banque

Il vous expliquera comment la SEE et les banques canadiennes collaborent pour vous seconder dans l'expansion de vos affaires... avec assurance.

Ou écrivez-nous!

**Société pour l'expansion
des exportations**



Exportez avec assurance!

Direction de l'assurance-crédit à l'exportation,
Société pour l'expansion des exportations,
b.p. 655, Ottawa, Canada, K1P 5T9
Tél.: (613) 237-2570 Téléc.: 053-4136

Renseignez-moi sur la façon dont vous assurez les entreprises canadiennes contre le risque de non-paiement en vendant des marchandises et services à l'étranger.

Nom/Poste _____

Compagnie _____

Adresse _____

Ville _____

Province _____ Code postal _____

Assurance-crédit à l'exportation. Financement à l'exportation à long terme. Assurance-investissement à l'étranger. Bureaux régionaux: Montréal • Toronto • Vancouver

Placements spéculatifs — Placements immobiliers

Films cinématographiques et location spéculative de matériel

par Jean Pierre Gagné *

Nous avons vu la semaine dernière que les placements dans certains biens amortissables à un pourcentage élevé ne constituent plus l'abri fiscal qu'ils étaient depuis que le Ministère vient d'émettre en date du 5 juin 1974 ses vues sur le sujet dans le bulletin d'interprétation IT-164. Les rubriques "films cinématographiques" et "locations à bail spéculatives de matériel" tirées de ce bulletin traitent de la nature et de la forme générale de ces placements.

Films cinématographiques — 1. Un placement spéculatif dans un film cinématographique peut généralement être classé selon que le placement est fait

a) avant la fin de la production, ou

b) après la fin de la production, et peut-être après diverses étapes de la distribution.

2. L'exemple suivant illustre les modalités générales d'un placement spéculatif fait avant la fin de la production d'un film:

a) Le coût prévu du film s'élève à \$500.000.

b) Le film est financé de la façon suivante:

(i) \$180.000 sont obtenus au moyen d'emprunts et d'avances par d'autres parties se livrant à la production, à la présentation et à la distribution du film;

(ii) La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (SDICC) investit \$200.000 conformément à l'alinéa 10 (1) a) de la Loi sur la SDICC (La SDICC est une société de la Couronne établie pour investir dans des longs métrages canadiens afin d'aider l'industrie cinématographique canadienne);

(iii) L'investisseur fait un placement en espèces de \$120.000.

c) Toutes les sommes avancées ne seront recouvrées que des recettes découlant de la distribution du film. En outre, toutes les parties se partagent, d'une façon précise, les gains excédant ceux qui servent à rembourser les avances.

d) En contrepartie de son placement, l'investisseur vise à obtenir le titre de propriété du film une fois qu'il sera terminé. Aucune des autres parties n'a de recours efficace contre l'investisseur à l'égard des sommes avancées, puisque leurs droits au remboursement se trouvent limités à leur participation aux gains découlant du film.

e) Le film constitue le bien de l'investisseur, comme le mentionne la Catégorie 18 de l'Annexe B des Règlements de l'impôt sur le revenu, et il fait, à ce titre, l'objet d'un taux de déduction pour amortissement de 60 pour cent.

3. L'investisseur mentionné ci-dessus est souvent une société à responsabilité limitée composée d'un groupe d'investisseurs particuliers agissant à titre de commanditaires et d'une compagnie nouvellement constituée qui est associée en nom collectif, les commanditaires étant les actionnaires de la corporation. Chaque commanditaire contribue une partie du placement (dans l'exemple ci-dessus,

\$120.000) et la société en nom collectif obtient le droit de propriété du film.

4. Lorsqu'un film est acquis après la fin de la production, le contrat d'achat prévoit généralement des débours immédiats en espèces (par exemple \$120.000) considérablement inférieurs au prix d'achat total indiqué (par exemple \$500.000) et le solde doit être remboursé seulement sur les gains découlant de la distribution du film. Généralement, le seul recours qu'a le vendeur du film en cas de non-paiement est de reprendre possession du film après un nombre déterminé d'années. Lorsque les placements se font par l'entremise d'une société en nom collectif, le contrat peut stipuler un autre moyen que la repossession, mais, en règle générale, la seule mesure efficace en cas de non-paiement reste encore la reprise de possession du film.

5. Dans le cadre des genres d'arrangements financiers mentionnés ci-dessus, le Ministère considère que le coût en capital du film pour l'investisseur aux fins de l'alinéa 20 (1) a) est seulement le coût qui a été établi ou mis en jeu par l'investisseur, soit au moyen de placement de sommes en espèces ou de fonds empruntés inconditionnellement remboursables, quoi qu'il advienne du film concerné. Sous réserve des cas mentionnés au paragraphe 11, ce coût en capital est de \$120.000 dans chacun des cas mentionnés ci-dessus.

6. Lorsqu'en raison des gains découlant de la distribution du film, l'investisseur verse des sommes additionnelles en vue de payer le prix d'achat indiqué, ces sommes constituent le coût en capital supplémentaire de ce film, sauf dans les cas mentionnés dans le paragraphe 11 ci-dessus.

7. Dans certains cas, le coût en capital du film aux fins de son incorporation dans la Catégorie 18 de l'Annexe B des Règlements est NEANT pour les raisons suivantes:

a) le film n'est pas considéré avoir été acquis par le contribuable dans le but d'en tirer un revenu ou de lui en faire produire un; ou

b) le film n'est pas réellement un bien de la Catégorie 18; par exemple, lorsque l'investisseur n'acquiert pas un film cinématographique mais seulement les droits à sa distribution dans un territoire indiqué.

Locations à bail spéculatives de matériel. — 8. Il faut déterminer si les versements effectués dans le cadre de conventions de bail offrant la possibilité d'acquérir les biens loués sont en substance des paiements de loyers ou bien des versements à valoir sur le prix d'achat des biens ou, dans le cas de conventions de vente et de relocation, des remboursements d'emprunts. La question se tranchera à la lumière des dispositions générales de la loi et des stipulations de la convention. La politique du Ministère à cet égard est définie dans le Bulletin d'interprétation intitulé "Conventions de bail avec option et conventions semblables, conventions de vente et de relocation." Dans les notes qui suivent, il est présumé que le bail mentionné est en substance un bail.

9. Voici un exemple typique de location à bail spéculative de matériel:

a) Un contribuable (appelé "l'usager") s'entend avec un fabricant au sujet d'un matériel.

b) L'usager (ou dans certains cas le fabricant) invite diverses institutions financières à faire des soumissions pour le financement du matériel.

c) Une institution financière peut faire une soumission prévoyant qu'un de ses clients ("l'investisseur") fournira environ 20 pour cent du coût du bien, les 80 pour cent restants étant apportés par d'autres parties (par exemple, des compagnies d'assurance, des banques et des caisses de pensions) dont l'institution financière arrange aussi la participation. L'institution financière peut assumer elle-même le rôle de l'investisseur.

d) La soumission prévoyant le coût de financement le plus faible pour l'usager décroche ordinairement le contrat de financement.

e) L'investisseur s'arrange avec un fiduciaire (ordinairement une compagnie de fiducie) pour que ce dernier émette des billets ou des certificats aux autres parties qui fournissent 80 pour cent du coût du matériel. Les autres parties qui achètent ces billets ou ces certificats conviennent de s'en tenir uniquement au matériel et à l'usager pour ce qui est de la garantie des fonds qu'elles ont investis. En conséquence, l'investisseur n'est pas responsable à l'égard des 80 pour cent du coût du matériel financés par l'émission des billets et des certificats. L'investisseur verse ses 20 pour cent au fiduciaire et le fiduciaire paie alors tout le matériel au fabricant et reçoit le titre de propriété.

f) Le fiduciaire vend alors le matériel à l'investisseur en vertu d'un contrat de vente conditionnelle, ce qui permet au fiduciaire de conserver le titre comme garantie en contrepartie des billets et des certificats émis aux autres parties. Cependant, les termes du contrat de vente conditionnelle précisent que l'investisseur n'est tenu de verser des paiements au fiduciaire que jusqu'à concurrence des loyers à recevoir de l'usager en vertu d'une convention de bail entre l'usager et l'investisseur.

g) Le bail entre l'investisseur et l'usager doit avoir une durée à peu

près équivalente à celle pendant laquelle le matériel sera utile. Les loyers du bail, calculés pour produire un revenu locatif suffisant pour payer seulement le principal et les intérêts sur les billets ou les certificats, plus un rendement à la juste valeur marchande sur les 20 pour cent placés par l'investisseur, sont confiés au fiduciaire à titre de paiements dus en vertu du contrat de vente conditionnelle. Le fiduciaire utilise le produit pour payer le principal et les intérêts sur les billets et les certificats qu'il a émis, le solde étant à payer à l'investisseur.

10. Tous les accords écrits ponctuant les différentes phases exposées ci-dessus sont généralement datés le même jour: l'achat, la vente et le bail font intégralement partie de l'arrangement de financement. C'est pourquoi, aucune révision de l'arrangement ne peut se faire sur la base d'un seul document.

11. Il se peut que l'investisseur réclame, en vertu d'un arrangement typique comme celui exposé ci-dessus, le droit à la déduction pour l'amortissement sur le coût total des biens, en se prévalant du fait qu'il est le propriétaire unique du matériel après l'acquittement des montants dus aux autres parties et l'expiration de la durée initiale du bail. Le Ministère considère, cependant, qu'aux fins de l'alinéa 20 (1) a), le coût en capital du matériel loué pour l'investisseur ne peut inclure aucune fraction du coût à l'égard de laquelle il n'existe aucune possibilité de recours contre lui en cas de manquement à ses obligations. Dans l'exemple ci-dessus, le coût en capital n'inclura pas les 80 pour cent du coût financés par l'intermédiaire des autres parties.

* M. Jean-Pierre Gagné est membre de l'Etude St-Laurent, Monast, Walters, Gagné et Valière avocats et procureurs, Québec.

À l'Assemblée nationale

Étude de projets de loi privés en faveur des compagnies dissoute

Le ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, M. William Tetley, annonce que l'Assemblée nationale a entrepris l'étude de projets de loi privés destinés à révoquer la dissolution des compagnies décrétée aux termes de la Loi des renseignements sur les compagnies.

On sait que cette loi prévoit que chaque compagnie doit produire son rapport annuel avant le 1er septembre de chaque année pour l'exercice terminé le 30 juin précédent.

Le rapport annuel 1973/74 du ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, rendu public le 11 juin 1974, souligne que l'épuration de quelque 40.000 dossiers de compagnies apparemment inactives a été entreprise en 1972 et qu'elle devra être complétée pour l'année 1975.

Par ailleurs, dans un récent relevé remis au Ministre, le service des Compagnies mentionne qu'au

30 avril 1974, 15 745 compagnies ont été dissoutes pour avoir omis de se conformer à cette loi. Le même document signale que cette politique énergique du service des Compagnies a donné lieu à une augmentation de l'ordre de 20 000 rapports annuels produits par les compagnies pour 1972/73 par rapport à l'année précédente.

M. Tetley tient à rappeler que tout créancier ou autre intéressé, dans l'année qui suit la dissolution d'une compagnie en vertu des pouvoirs accordés par la loi au ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, peut demander la révocation de cette dissolution.

Le Ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives informe donc les intéressés des compagnies dissoutes depuis plus d'un an, désirant faire révoquer cette dissolution, qu'ils peuvent s'adresser à l'Assemblée nationale pour l'adoption des projets de loi privés à cette fin.

PLANIFICATION FISCALE ET SUCCESSORALE \$25.

par Me Jean-Pierre Gagné

un ouvrage de référence indispensable

UN OUVRAGE QUI NE RISQUE PAS DE TOMBER EN DÉSUEUDE:

- * Couverture rigide et reliure à anneaux.
- * Présente les changements les plus importants de la nouvelle législation fédérale et provinciale en matière d'impôt sur le revenu et d'impôt successoral.
- * Conçu pour accueillir, au fur et à mesure qu'ils surviendraient, les amendements éventuels (le prix des éditions permettant le maintien à jour de l'ouvrage sera déterminé au moment de chaque tirage).

UNE AUTRE ÉDITION DE
PUBLICATIONS LES AFFAIRES INC.
635 Est Henri-Bourassa, Montréal, Qué.

Planification fiscale et successorale

Veillez m'expédier volume(s)
à \$25.00 par volume

P.S.L. (C.O.D.) \$1.00; inclure \$0.25
par volume pour frais de livraison

Nom
Adresse
Ville Prov.

Paiement inclus \$— Expédiez P.S.L. (C.O.D.) \$—
expédiez chèque ou mandat poste à:
Publications Les Affaires Inc.
635 est, bou. Henri-Bourassa Montréal 357, Qué.

Voulez-vous exporter?
Voir à la page 5

Les nouveaux députés sont les grand favoris dans les élections

Les plus fortes chances seront, le 8 juillet prochain, du côté des nouveaux députés. Les statistiques établies sur les élections canadiennes depuis la formation de la Confédération indiquent, en effet, que 50% des élus sont des candidats qui se présentent aux élections pour la première fois.

C'est que soutient la Banque de Montréal dans sa dernière revue, publiée au mois de juillet. La plupart des députés font leur entrée au parlement entre 35 et 50 ans. Leurs caractéristiques sont demeurées relativement stables, au cours des diverses époques. Les avocats y comptent pour un tiers, suivis dans l'ordre par des agriculteurs, des hommes d'affaires et des enseignants.

Rarement le nombre de nouveaux députés élus a-t-il été inférieur à 40%, et en cinq occasions depuis 1867, plus de la moitié des nouveaux députés n'avait aucune expérience parlementaire préliminaire. En général, les Chambres successives se sont composées approximativement, de la manière suivante: les novices constituent pour 35% à 55% des députés, les candidats ayant entre une à cinq ans d'ancienneté 20% à 35%, ceux ayant entre cinq et dix ans d'ancienneté 10% à 20% et ceux de plus de dix ans de 8% à 10%. Si la tradition parlementaire marque une préférence pour l'homme politique "amateur", opposé au professionnel, cela n'en présente pas moins un inconvénient, car beaucoup de nouveaux députés doivent passer beaucoup de temps à se familiariser avec leurs fonctions. A cet égard, une étude comparative des chefs politiques parlementaires américains et canadiens révèle que les Américains ont en moyenne quelques années d'ancienneté de plus que les Canadiens.

Au Canada, comme chacun le sait, les élections générales doivent avoir lieu au moins tous les cinq ans. Pour assurer le déroulement des prochaines élections, le personnel et les fournitures nécessaires justifieront des dépenses estimées à \$27 millions et les services de plus de 230.000 personnes. Cela ne comprend pas l'activité et les dépenses qu'engagent les parties politiques eux-mêmes afin d'informer et de briguer des suffrages.

Malgré cela, tous les Canadiens ne vont pas voter puisqu'en 1972, lors des élections générales sur 12.909.000, Canadiens qui avaient le droit de vote, 3.200.000 se sont abstenus d'exprimer leur choix, soit 25% des électeurs. Les résultats sont plus décourageants qu'en France ou en Grande-Bretagne, tout en étant meilleurs, cependant, qu'aux Etats-Unis.

Cette année, à la fin de mai et au début de juin, des assemblées de mise en candidature, furent tenues dans de nombreuses circonscriptions du pays afin de choisir les candidats des différents partis politiques. Elles ne sont pas indispensables à la procédure électorale. Quiconque est âgé au minimum de 21 ans fait signer sa mise en candidature par 25 électeurs d'une circonscription et dispose du cautionnement nécessaire de \$200, (somme qui est remboursée si le candidat reçoit au moins la moitié du nombre des voix du candidat victorieux), peut-être candidat à la Chambre des Communes. De préférence, il doit être connu dans la

collectivité et avoir une expérience de l'administration locale.

Comme le gouvernement canadien est représentatif et démocratique, il importe que les circonscriptions dans lesquelles les candidats se présentent aux élections comptent des populations à peu près égales. Afin que la carte électorale traduise fidèlement les mouvements de la population, le découpage des circonscriptions et revu à la suite de chaque recensement décennal. Comme cette opération peut avoir une influence sur le résultat des élections, elle donne lieu, traditionnellement à une lutte ardente au Parlement. Elle est gé-

néralement menée au comité spécial du remaniement des circonscriptions, dont la composition correspond aux effectifs des différents partis à la Chambre des Communes. D'une part, les limites de toute zone qui peut prétendre une collectivité historique ne sont pas modifiées; d'autre part, les régions rurales sont intentionnellement surreprésentées.

La "surreprésentation" des régions rurales par rapport aux régions urbaines se justifie, selon la revue, par le fait que de nombreux députés de circonscriptions rurales vivent en ville une grande partie de l'année et sont influencés jusqu'à

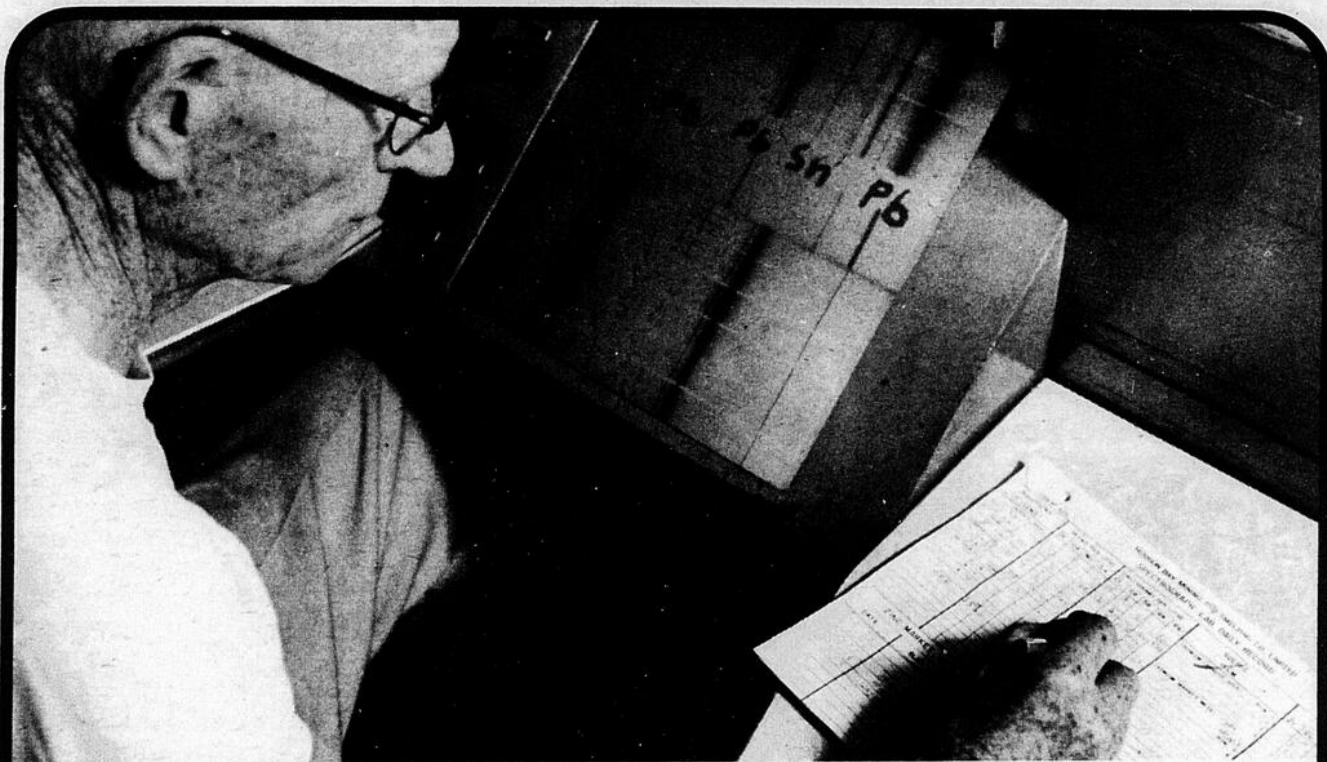
un point par le milieu urbain, alors que très peu de représentants des villes ont un contact analogue avec les campagnes. La difficulté qu'éprouvent les députés ruraux à représenter la superficie géographique beaucoup plus grande de leur circonscription, à faire leurs tournées électorales et à maintenir le contact avec les électeurs, et un autre facteur déterminant.

Dans cette perspective, il est nécessaire de maintenir une égalité relative entre les circonscriptions urbaines et les circonscriptions rurales. Les importants mouvements de la population consécutifs à la se-

conde guerre mondiale ont toujours créé de graves déséquilibres dans les deux catégories: vers la fin des années 40, les circonscriptions urbaines de l'Ontario variaient de 44.000 à 85.000 électeurs, alors que les circonscriptions rurales québécoises oscillaient entre 9.000 et 62.000 électeurs. Sans même que "l'équité" de circonscriptions urbaines plus grandes soit remise en cause, ces exemples montraient qu'un nouveau découpage s'imposait; depuis, 1964, une législation nouvelle a instauré un régime de découpage qui a réduit radicalement la disparité numérique entre les circonscriptions.

L'industrie minière, c'est bien plus que le creusage d'un trou dans le sol

contrôle de la qualité du métal



Nous apercevons ci-dessus un membre de l'équipe de recherche et d'analyse de Hudson Bay Mining en train d'interpréter la pellicule du spectographe d'émissions à Flin Flon. Il s'assure que le métal sur le point d'être expédié sur le marché répond aux spécifications du client. Sa vérification pour le contrôle de la qualité est la dernière d'une série commencée dans les mines et poursuivie durant les diverses phases de la transformation

du minerai en métal. Le souci de contrôle de la qualité touche toutes les opérations d'extraction et de fabrication de Hudson Bay Mining. C'est pourquoi nous avons la réputation de produire des métaux, de la potasse, des minerais industriels, des produits chimiques et des moulages mécaniques sous pression à base de zinc de qualité.

Le Canada compte sur nous - vous le pouvez aussi.



Hudson Bay Diecastings Limited



Francana Oil & Gas Ltd.



Sylvite of Canada Division



Zochem Limited



Francana Minerals Ltd.

Cuivre, zinc, or, argent, cadmium, sélénium, et concentrés de plomb • Exploration et mise en valeur • Alliages au zinc coulés sous pression • Pétrole brut et gaz naturel • Potasse • Oxyde et poudre de zinc • Sulfate de soude • Métaux et produits chimiques de qualité, par un grand producteur minier.



HUDSON BAY MINING AND SMELTING CO., LIMITED

P.O. Box 28, Toronto-Dominion Centre, Toronto / Telephone: (416) 362-5233

6953 BF

L'optimisme des producteurs de véhicules motorisés

L'industrie canadienne du matériel de transport continuera de progresser rapidement

De toute l'industrie manufacturière canadienne, c'est la fabrication du matériel de transport qui a grandi le plus rapidement au plan de la production, de l'emploi et de la productivité au cours des dix dernières années. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce phénomène: en plus d'une croissance de la demande de voitures particulières, d'avions, de camions, de remorques et de véhicules de transport en commun, certaines innovations, telles que le pétrolier géant, le matériel rail-route, le transport par conteneur et la petite voiture, ont exercé une influence considérable sur ce marché. C'est ce qui ressort d'un document rédigé par l'Association des manufacturiers de véhicules à moteur qui vient d'être rendu public.

C'est la production automobile qui se classe au premier rang dans cet important secteur de l'économie. A preuve, le Canada a produit 1,235,000 voitures et 353,000 camions l'année dernière, et en a exporté plus d'un million. Si l'on ajoute à cela que les Canadiens ont parcouru pendant cette période près de 100 milliards de milles et ont brûlé plus de 6 milliards de gallons d'essence, on a une image plus concrète de la réalité.

La petite histoire

Depuis le début du siècle, maintes initiatives privées et publiques ont façonné le rôle et le caractère particulier de cette industrie au Canada, pendant que la voiture et le camion transformaient le style de vie des Canadiens.

L'année 1908 fut marquée par deux événements qui allaient engager les Canadiens sur la voie du changement: à Oshawa, "Sam" McLaughlin transforma une partie de son usine de chariots à traction animale en atelier de construction automobile utilisant le moteur

La production en grande série jeta ses bases et prit de l'essor. La plupart des marques actuelles virent le jour sans, toutefois, qu'aucun fabricant canadien ne parvienne à une maturité indépendante.

Pendant la première guerre mondiale, la production canadienne de véhicules à moteur de tous genres passa de 18,000 à 80,000: au cours des cinq années qui suivirent, le Canada devint le deuxième producteur de voitures et de camions au monde, exportant environ la moitié de sa production outre-mer, surtout vers les pays où il bénéficiait du tarif préférentiel britannique.

Buick, et Henry Ford lança son fameux modèle T. Ce début de siècle stimulant donna sa cadence à l'industrie automobile.

L'option se fit entre la vapeur, l'électricité et l'essence de pétrole.

Le camionnage: un catalyseur de croissance

Le nombre croissant de camions et de remorques sur la route pourrait donner un profil assez précis du développement économique du Canada. Et si un grand nombre de facteurs servent à expliquer comment le Canada s'est transformé en une nation industrialisée, le camionnage figure certainement parmi les plus importants. Tel est l'avis exprimé dernièrement par l'Association canadienne du camionnage.

Le nombre de camions immatriculés au Canada dépasse largement le million et ils transportent plus de la moitié de tout le tonnage des marchandises, soit davantage que

les chemins de fer, les navires, les avions et les pipe-lines réunis. A titre d'exemple, près de 40 pour cent de la valeur des exportations canadiennes vers les Etats-Unis traverse maintenant la frontière par camion.

Le camionnage est également une industrie énorme du point de vue main-d'oeuvre. On estime que près d'un demi-million de Canadiens sont directement employés à la conduite des camions, à l'entretien de l'équipement, à la surveillance des horaires et à divers autres aspects de l'industrie du camionnage. Des milliers d'autres sont occupés à la fabrication de ca-

Les camions et les autobus entamèrent leur carrière avant la voiture. Entre 1920 et 1930, l'autobus déplaçait déjà du monde dans les villes en expansion et entre ces villes; le camion transportait les marchandises partout où il y avait des routes. Pour la voiture et le camion, les années 20 furent des années de maturation et de perfectionnement: ils acquièrent la jauge à essence et le pare-brise, les essuie-glaces, les pare-chocs et la carrosserie d'acier, les glaces inéclatables, le rétroviseur.

Pendant que l'usage des automobiles et des camions se diversifiait dans l'immensité du Canada, les

horizons ruraux reculaient et la prolifération urbaine commençait. C'est la motorisation qui a créé les banlieues, la mobilité qui a engendré les centres commerciaux.

Une révolution

Le véhicule à moteur a littéralement changé la face économique, culturelle et sociale du Canada.

L'industrie canadienne de l'automobile a grandi et s'est transformée au cours des années, au fur et à mesure que ses produits devenaient indispensables à notre mode de vie.

En 1926, le gouvernement décréta le contenu canadien des produits de la chaîne de montage, et la structure actuelle de l'industrie a été largement déterminée par le pacte canado-américain de l'automobile conclu en 1965.

6,000 Canadiens se sont tués sur la route en 1973. La triste réalité des tragédies routières exige l'imposition, de toute urgence, de mesures précises: l'utilisation obligatoire de la ceinture de sécurité déjà installée dans presque toutes les voitures et l'élimination des conducteurs qui font usage d'alcool.

Perspectives d'avenir

Si, dans l'avenir, l'essence doit être rare ou de plus en plus chère, la conception technique des véhicules et les aspects sociaux qui y sont liés devront être modifiés. Les changements qui tourmentent les Canadiens à l'heure actuelle peu-

mions, de remorques et de pièces.

Environ un tiers des camions canadiens sont utilisés sur les fermes. Le transport moderne, avec l'aide d'un équipement agricole efficace et de nouvelles méthodes, a permis aux cultivateurs de cette nation de produire davantage, malgré une main-d'oeuvre de moins en moins abondante.

Un autre 40 pourcent des camions opèrent dans les villes, où ils font tout, de la livraison des vêtements nettoyés à sec au ramassage des ordures. Des milliers de camions font partie de

Voir page 19: Le camionnage ...

Voir page 19: L'industrie ...

LES ASPECTS
JURIDIQUES
DE LA
COMPAGNIE
AU QUÉBEC

TOME 1

Me MAUR

PUBLICATIONS I

LES ASPECTS
JURIDIQUES
DE LA
COMPAGNIE
AU QUÉBEC

TOME 2

Me MAUR

PUBLICATIONS LES

Pour faire suite à la publication, en novembre 1971, du Tome 1 de l'oeuvre conjointe de Mes Martel, la parution du Tome 2 fait de ce volume un outil indispensable comme le souligne Me Yves Caron, dans sa préface, puisqu'il aborde des sujets qui touchent encore de plus près les problèmes de droit substantif que soulève le droit des compagnies du Québec.

À noter que le Tome 2 a été complètement révisé avant publication afin d'y incorporer les changements récents qui furent apportés à la Loi sur les Corporations canadiennes. On y retrouve également une Table de Concordance relative à ces changements, un index des principaux arrêts expliqués et un index cumulatif couvrant les 2 Tomes.

Le contenu du Tome 2 porte principalement sur le Conseil d'administration, les pouvoirs, rôles, devoirs et obligations des administrateurs.

Tome 1
\$12.00Tome 2
\$12.00

Veillez m'expédier volume(s) intitulé(s):
"Les aspects juridiques de la compagnie au Québec"
Tome 1 (\$12.00) Tome 2 (\$12.00)
P.S.L. (C.O.D.) \$1.00 d'extra

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Prov. _____

Paiement inclus: \$ Expédiez P.S.L. (C.O.D.) \$
Adresser à Publications Les Affaires Inc.
635 est. boul. Henri-Bourassa Montréal 357, Qué.

Les bénéfiques des entreprises :

Comment l'inflation les augmente artificiellement

Inflation, dévaluation et embargo pétrolier ont artificiellement gonflé les bénéfices des entreprises en 1973. Les 4.640 entreprises de l'enquête annuelle de la Citibank ont annoncé une augmentation moyenne de leurs bénéfices de 23%.

Nulle part l'influence mensongère de l'inflation n'a été plus évidente que dans les chiffres des bénéfices des entreprises. A prix courants, ils ont atteint de nouveaux sommets en 1973. Mais une controverse animée met tout en question, excepté ce simple fait. La réévaluation des stocks, les gains tirés des transactions monétaires internationales, une insuffisance des provisions nécessaires pour tenir compte de l'influence de l'inflation sur les coûts de remplacement des équipements — tout ceci et d'autres facteurs encore — posent le problème de la signification économique des bénéfices annoncés. L'inflation est pour une grande part responsable des accusations de plus en plus répandues dans le monde politique sur le niveau excessif des bénéfices.

L'enquête annuelle de la Citibank pour 1973 couvre un total de 4.640 entreprises. En 1973, ces en-

treprises avaient des actifs publiés de plus d'un demi-trillion de dollars et des bénéfices après impôt en hausse de 23% par rapport à 1972. Pour le seul secteur de la transformation, les 2.136 entreprises concernées ont annoncé en moyenne une augmentation de 31%. Depuis 18 ans aucune annonce d'augmentation de bénéfices aussi importante ne s'était produite. Et il n'y a qu'une demi-douzaine de cas depuis 35 ans où la hausse a été aussi rapide. En outre, cette hausse fait suite à une hausse de 17% en 1972.

Il est inexact de déduire de l'augmentation rapide des deux dernières années que ces bénéfices ont un caractère excessif. Une vue différente se fait jour si l'on replace l'augmentation des bénéfices dans une perspective plus ample et que l'on compare le niveau des bénéfices, au moment où leur hausse a commencé, à celui d'autres indicateurs de l'activité économique. Que l'on compare les bénéfices aux ventes ou au produit brut des entreprises, il ressort alors à l'évidence des graphiques joints que les performances du secteur entreprises de l'économie ont été médiocres ces dernières années et que,

même la hausse de l'an dernier, n'a pas permis aux bénéfices de retrouver la part qu'ils avaient représentée durant la période d'après guerre.

Ventes et marges

La plus grande part de l'amélioration des bénéfices de 1973 pour les entreprises non financières a trouvé sa source dans une augmentation du volume des ventes de 18% sur 1972. Par ailleurs, l'expansion de la production et des ventes des entreprises a été à son tour due, à parts presque égales, à une augmentation de l'emploi et des heures travaillées, à une amélioration de la productivité et à des prix plus élevés. Les prix ont joué un rôle moins important dans l'amélioration des bénéfices que la presse ne l'a prétendu.

Un peu plus du quart de la hausse des bénéfices a trouvé son origine dans l'amélioration des marges bénéficiaires. En 1973, les marges des entreprises non financières de l'enquête de la Citibank représentaient en moyenne 5,5 cents par dollar de ventes, en hausse par rapport au niveau de 5,1 cents de 1972. Mais, en dépit de cette amélioration récente, les

marges des entreprises ont été depuis cinq ans les plus faibles de toute la période d'après guerre.

De 1947 à 1968 les marges ont évolué entre 5,5 et 7,7 cents par dollar de ventes et ont été en moyenne de 6,1 cents environ. Pendant les cinq dernières années, les marges ont évolué entre 4,6 cents et 5,5 cents et ont été en moyenne de 5,1 cents. Une partie de cette différence est due au retard d'ajustement entre les augmentations de main-d'oeuvre et de matières premières et celles des prix de vente de l'entreprise, retard qui a eu un effet d'écrasement sur les bénéfices pendant la récession de 1969-1970. Cet écrasement a été en quelque sorte institutionnalisé par l'imposition d'un contrôle des prix assorti d'un système de déclarations préalables et de plafonnement des marges bénéficiaires.

On peut trouver une confirmation de cette tendance à la baisse des marges bénéficiaires dans les données recueillies par le Département Américain du Commerce sur les bénéfices après impôt exprimés en pourcentage du produit brut des entreprises non financières. Bien que la part des bénéfices soit passée de 6,44% en 1972 à 7,35% en 1973, elle est encore bien inférieure à celle de l'une quelconque des années 1949-1969, y compris même les points bas des récessions.

Il y a cependant une mesure qui indique pour les bénéfices le meilleur niveau depuis 1950 — le taux de rentabilité des fonds propres. Ce taux est passé, pour les entreprises non financières de l'enquête de la Citibank, de 11,4% en 1972 à 13,2% en 1973. Depuis 46 ans que cette enquête existe, les seules années où le taux de 1973 ait été dépassé sont 1948 et 1950. Le fait d'atteindre un taux de rentabilité aussi élevé, en particulier après un grand nombre d'années où ce taux était inférieur à sa moyenne, a peu de chances d'avoir favorisé l'augmentation du niveau d'investissements prévu en usines et en équipements neufs.

La part de l'inflation

Mais les taux de rentabilité éle-

vés annoncés actuellement pourraient se révéler trompeurs. Du fait de l'influence de l'inflation, ils ne sont pas le reflet de ce qui pourrait être obtenu sur des investissements effectués à prix courants. Le numérateur du calcul — les bénéfices — est donné en dollars dépréciés de 1973. Le dénominateur — les fonds propres, ou la part des actionnaires — s'est formé peu à peu sur une longue période de temps, à des époques où le niveau des prix était beaucoup plus faible qu'actuellement. Au contraire, en utilisant les marges bénéficiaires, les bénéfices et les ventes sont l'un et l'autre exprimés en dollars courants, annulant ainsi l'influence de l'inflation.

En plus de l'influence générale de l'inflation sur le pouvoir d'achat de chaque dollar de bénéfices pour les entreprises et leurs actionnaires, la hausse des prix a aussi exercé une influence particulière sur la qualité des bénéfices actuellement annoncés. En période d'inflation rapide, les biens ont tendance à augmenter de valeur pendant le temps où ils se trouvent chez le transformateur — que ce soit sous forme de matières premières, de biens en cours de transformation ou de produits finis. Des gains de cette sorte sont directement liés au taux d'inflation, mais sont sans rapport avec l'efficacité du transformateur, la force de persuasion de ses vendeurs, ou les besoins de ses clients.

En 1973, le Département du Commerce a calculé que la réévaluation des stocks avait représenté 18% des résultats avant impôt de l'année et près de la moitié de l'augmentation des bénéfices. Si la hausse des prix se ralentit, comme beaucoup s'y attendent, de tels gains vont disparaître. Si certains prix, atteignant actuellement des niveaux spéculatifs élevés, diminuent, certains bénéfices vont s'effondrer.

L'inflation a aussi augmenté le coût de remplacement des usines et des équipements existants bien au-delà du coût d'acquisition. Comme le coût d'acquisition est la

Voir page 19: Les bénéfiques...



véritable.

A remporté des prix aux expositions internationales tenues dans le monde entier depuis plus de 40 ans.

En 1846, John Dewar s'établit comme marchand de spiritueux au 111 High Street, à Perth, en Écosse.

Spécial... car les whiskies dits uniques ne subissent pas le choc d'être déversés tous ensemble. Nous les laissons reposer tranquillement pendant quelque temps afin de produire un mélange d'une saveur constamment uniforme, qui ne se dément pas.

Cette ville d'Écosse, sur les rives du Tay, n'a pas beaucoup changé. Le château existe toujours et chaque année, de janvier à décembre, quand l'air est glacé et pur et l'eau bien froide, les habitants de Perth fabriquent du Scotch whisky Dewar's.

Le fils Dewar, Tommy, en quête de nouveaux débouchés, s'est servi d'une cornemuse pour égayer l'exposition des distillateurs de 1885. (Le premier emploi commercial de la musique?)

Sir Thomas Dewar s'est rendu célèbre par ses observations concises, telles que "Fais bien et ne crains point les hommes; n'écris pas et ne crains point les femmes".

Pour toutes ces bonnes raisons...

Soyez toujours précis... dites un Scotch Dewar's.

Il ne varie jamais.

DISTILLÉ, MÉLANGÉ ET EMBOUTEILLÉ EN ÉCOSSE.



L'authenticité des faits cités dans cette annonce a été établie par la direction de John Dewar & Sons, Ltd., Perth, Écosse.

Dictaphone

Système de réponses

Lorsque vous ne pouvez répondre personnellement à votre téléphone, les Systèmes Téléphoniques Dictaphone le feront pour vous... à une fraction de ce que vous coûterait un service de secrétariat téléphonique.

Les Systèmes Téléphoniques Dictaphone répondent à tous les besoins, ils peuvent transmettre votre message d'une façon continue, enregistrer et répéter les appels reçus, ou bien, vous faire parvenir un message lorsque vous êtes hors de chez vous.

Voyez la ligne complète des Systèmes Téléphoniques Dictaphone avant que vous ne manquez un appel de plus; ne perdez pas une autre vente.

Pour démonstration gratuite appelez aujourd'hui ou visitez notre salle de montre

735-5535

ANSONICS INTERNATIONAL
(Canada) Ltée,
5000 Buchan, Suite 103
Montréal 308, Québec.
Équipement de bureau

Une économiste parle de la lutte des classes aux hommes d'affaires

Si l'on ne remédie pas aux inégalités et aux injustices on risque de voir s'effondrer le cadre social planétaire

"L'un des problèmes les plus redoutables auxquels nous faisons face sur notre planète fragile incertaine et d'une complexité croissante, est que nos structures sociales mondiales deviennent de plus en plus difficiles à comprendre et donc à préserver et à améliorer. Mais si nous commettons des erreurs dans le calcul de nos équations sociales, nous risquons de nous retrouver face aux sortes de confrontations de classes, de divisions sociales et de contestations violentes qui sapent les mécanismes de n'importe quel système et d'autant plus d'un système aussi dépendant de la confiance et de la stabilité que celui du marché des valeurs." Telle est la mise en garde adressée par Madame Barbara Ward Jackson, économiste, lors du colloque international de la Bourse de Montréal de 1974, qui vient d'être publiée dans le dernier numéro de la revue mensuelle de cet organisme.

S'adressant aux hommes d'affaires participant à ce colloque, Madame Jackson poursuivait en ces termes: "Des flots d'encre ont déjà coulé sur les meilleures façons d'attirer le petit investisseur vers le marché des valeurs mobilières ou de raviver son intérêt éteint. Mais le problème pour la grande majorité des hommes est tout simplement qu'ils n'ont pas un sou à investir. Le déséquilibre total entre les nantis et les démunis exerce une influence profonde sur les marchés des valeurs, et je crois que l'impact social des déséquilibres et des injustices est aujourd'hui plus grand que jamais."

Madame Jackson a attribué cet état de fait au développement des systèmes de communications qui se manifeste à l'échelle planétaire, et qui rend encore plus criantes les inégalités de développement. Tout cela au moment où les deux tiers de l'humanité sont exposés au changement radical qui suivra inévitablement l'abandon de l'agriculture traditionnelle au profit du nouvel ordre technologique.

Les grands bouleversements

Selon elle, il nous faut envisager sérieusement la possibilité d'un effondrement général du cadre social planétaire. "Cette possibilité est aussi réelle que l'éventualité d'une inflation permanente et risque autant que cette dernière d'avoir un impact important sur la création d'un marché mondial organisé".

Les experts des économies occidentales disent que l'avenir des marchés est à l'internationalisation. Or, de poursuivre Madame Barbara Jackson, "L'ampleur des capitaux, l'immensité de l'aide technique et l'énormité des efforts de construction matérielle dont on aura besoin pour faire face à la fois au doublement de la population et aux aspirations des hommes (qui feront plus que doubler), nécessiteront des changements fonda-

mentaux dans les structures sociales du monde. Si, pour bien fonctionner, les marchés internationaux exigent comme c'est le cas actuellement, un minimum de consensus et d'accord social, comment pourrions-nous assurer ce minimum à une époque où la pression est si intense?"

Les solutions

Pour répondre à cette question, l'économiste invitée par la Bourse de Montréal a proposé à son auditoire un certain nombre de solutions, dont la première serait l'intensification de l'assistance économique aux pays sous-développés. Même si certains programmes d'aide (tels que les hauts barrages pour l'irrigation) se sont avérés peu efficaces, les organismes d'aide spécialisés dans cette question ont suggéré non pas l'abandon progressif de ces programmes, mais leur réorientation.

De plus, la forme bilatérale classique de l'aide étrangère a été continuellement entravée par ses incidences politiques. Dernièrement, par exemple, on a assisté au refus du congrès américain de renouveler les fonds de l'Association Internationale pour le Développement qui constitue l'instrument principal de la Banque mondiale pour venir en aide aux nations les plus nécessiteuses. Par conséquent, de nouvelles approches moins directement politiques et plus multilatérales sont nécessaires.

"Par exemple, on pourrait développer le système monétaire international de façon à ce que des droits de tirage spéciaux d'une valeur considérable soient régulièrement émis tout particulièrement en faveur des pays pauvres. Mais de toute évidence, il faut redéfinir les différentes catégories de pays en voie de développement. Les producteurs de pétrole, bien qu'étant des pays en voie de développement, ne sont aucunement des pays pauvres. D'autres producteurs

de matières premières subviennent encore mieux à leurs besoins par le commerce qu'ils font. Mais 30 à 40 pour cent de la population mondiale ne dispose d'aucune ressource qui puisse vraiment lui permettre de se tirer d'affaire."

Les risques.

Selon Madame Barbara Jackson, les projets de cette nature, qui nécessitent un transfert considérable de ressources aux nations qui en sont dépourvues comportent effectivement des risques d'inflation si les pays riches ne réduisent pas leur consommation.

Elle a toutefois rappelé l'impact inflationniste créé par les program-

mes d'armement. Ceux-ci coûtent annuellement environ de 215 à 220 milliards de dollars. Or, ce drainage important est rarement mentionné lorsque les fonctionnaires de l'Etat ou les banquiers se réunissent pour exprimer leur profonde désolation face à l'inflation.

"Mais, de conclure Madame Jackson, si nos systèmes de communication ne nous transmettent que les extrêmes de la richesse et de la pauvreté, de l'injustice et de la rancune et la rage du prolétariat mondial, quelle sorte de paix pourrions-nous espérer! Il n'est que de voir ce qui se passe déjà dans les

Villes d'Amérique Latine. Vous êtes des hommes d'affaires. Si vous étiez là-bas, vous risqueriez de vous faire kidnapper demain. Nous observons déjà les instabilités d'une société où les poussées de révolte, de désespoir et d'indignation surgissent."

"N'attendons pas que la peur nous force à devenir vertueux, même si elle est le début de la sagesse. (...) Laissons le marché que nous désirons préserver et agrandir s'ancre dans une société qui donne à tous la chance d'y participer, permettant ainsi à nos idéaux fondamentaux de se réaliser."

Jeux Olympiques:

L'A.C.M. écrit au maire Drapeau

Par suite de la décision de la Ville de Montréal de ne pas procéder à une demande de soumissions publiques pour les installations des Jeux olympiques, l'Association de la construction de Montréal explique, dans une lettre adressée au maire Drapeau, sa politique quant aux soumissions publiques et aux contrats de gestion.

Dans cette lettre, l'ACM explique que la formule de contrat de projet gagne en popularité au cours des récentes années tant dans le secteur privé que le secteur public, et qu'elle vaut, en particulier dans les cas de travaux d'envergure, lorsque le temps presse et qu'il faut commencer avant que les plans soient terminés au complet. Dans le secteur public, ces contrats de gestion sont accordés normalement sur une base concurrentielle. "Cette formule, selon l'ACM, n'exclut pas les autres types de contrat. Chaque propriétaire choisit le genre de contrat le mieux adapté aux particularités de son projet."

Lorsqu'il y a un contrat de gestion, un entrepreneur est choisi par le propriétaire dès qu'il y a une décision de construire ou à tout le moins en même temps que sont choisis l'architecte et l'ingénieur. De cette

manière, on profite de l'expérience de l'entrepreneur au cours de l'élaboration du projet.

L'entrepreneur gestionnaire renseigne architecte et ingénieur sur les méthodes et matériaux possibles. Sa connaissance des coûts de construction lui permet d'évaluer en dollars chaque phase du projet et d'exercer un contrôle sur l'ensemble du budget. Son expérience l'aide à déterminer un échéancier réaliste et il peut recommander les sous-traitants les plus en mesure de répondre aux besoins du propriétaire.

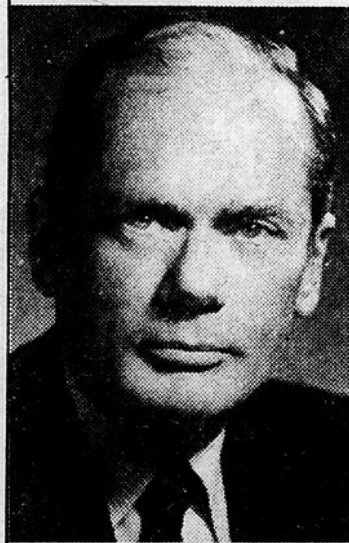
Comme l'entrepreneur fait alors partie de l'équipe, il peut agir dans les meilleurs intérêts du propriétaire. Le contrat de gestion permet de préserver le principe de la concurrence puisque la réalisation de parties importantes du projet est confiée à des entrepreneurs spécialisés en recourant au système habituel des soumissions.

Au cours des travaux, le rôle de

l'entrepreneur gestionnaire diffère très peu de celui de l'entrepreneur général. Il veille à l'organisation et à la supervision des travaux sur le chantier même, du début à la fin; il révisé l'échéancier et fournit des états de compte. Enfin, il fait une première sélection parmi les sous-traitants et détermine des critères pour l'attribution des sous-traitants.

Dans sa lettre, l'ACM précise qu'elle "endosse le système de soumissions publiques pour les organismes publics et que ce système demeure le plus utilisé par ces organismes même pour des projets à long terme."

NOMINATION LA COMPAGNIE DE PAPIER ABITIBI LIMITEE



T. H. Birchall

La Compagnie de Papier Abitibi Limitée annonce la nomination de M. Thomas H. Birchall au poste de président et directeur général — Papeteries Abitibi Provincial.

C'est en tant que vendeur à la division des Papiers fins, que M. Birchall commença sa carrière chez Abitibi en 1949. En 1954, il fut nommé directeur des Ventes à l'étranger et en 1961 directeur général des Ventes. En 1965, il devint vice-président.

Il travaillera sous la direction de M. G. M. Brain, vice-président de groupe — Papiers fins — Compagnie de Papier Abitibi Limitée.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA



M. Gilles Mercure

La Direction de la Banque Provinciale du Canada annonce la nomination de monsieur Gilles Mercure au poste de Vice-président, International. Monsieur Mercure était auparavant directeur général adjoint, Opérations.

L'indice des prix à la construction

L'indice des prix des entrées dans la construction résidentielle au Canada a atteint 136.4 en mai, soit une augmentation de 1.9% par rapport à avril (133.9) et de 10.8% par rapport au niveau de mai 1973 (123.1).

De mai 1973 à mai 1974, le prix des matériaux de construction a augmenté de 11.3% et les coûts de main-d'oeuvre, de 10.0%.

Au cours de cette période, les indices des prix des entrées dans la construction résidentielle ont augmenté dans toutes les régions, soit: les provinces de l'Atlantique, 15.7%; l'Ontario, 11.2%; les provinces des Prairies, 10.4%; le Québec, 10.2% et la Colombie-Britannique, 8.5%.

Votre meilleur placement...

est assuré par un personnel compétent qui consacre tout son temps à la gestion de portefeuilles personnels et institutionnels. Tous n'ont qu'une préoccupation: augmenter la valeur de vos placements par des conseils judicieux et la gestion du Fonds Bolton, Tremblay.

Pour obtenir plus de renseignements ou un prospectus sur le Fonds Bolton, Tremblay Ltée, écrire ou téléphoner à:

BOLTON, TREMBLAY & COMPANY

1245 ouest, rue Sherbrooke,
bureau 1225,
Montréal 109, Québec
849-4591

44 ouest, rue King,
bureau 2519,
Toronto 1, Ontario
864-1480

Résultats boursiers de la semaine

Semaine fermée le vendredi
le 5 juillet 1974

Industrielles

Tableaux publiés en collaboration avec
Financial Times of Canada

Bourses de Toronto et de Montréal

Les rendements sont établis sur les taux indiqués de 1973. Les rapports prix/bénéfice (Price/earnings ratios) sont basés sur la dernière année fiscale et le prix de fermeture de vendredi. Si aucune transaction n'a eu lieu sur une valeur au cours de la semaine, les cours offerts le vendredi prennent place dans la colonne "fermeture". Dans la colonne "profits par actions", les profits d'actions préférentiels sont distribués. Le symbole (-) en face d'un chiffre mentionné dans la colonne "profits" signifie une perte. La lettre (a) en face d'UN DIVIDENDE SIGNIFIE UN ARRAGE ET LA LETTRE (e) qu'un super-dividende est inclus (e) pour extra.

Rende-Rapport		—1974—		Dividendes		Profits		Dernière semaine		Rende-Rapport		—1974—		Dividendes		Profits		Dernière semaine		
ment	prix-	Haut	Bas	Taux	Taux	1973 ou	Dernier	Haut	Bas	ment	prix-	Haut	Bas	Taux	Taux	1973 ou	Dernier	Haut	Bas	
%	bénéfice			indiqué	indiqué	année	résultat			%	bénéfice			indiqué	indiqué	année	résultat			
						fiscale	interim									fiscale	interim			
5.5	4.90	3.20	AbbeyGlen			Dec	58	3.70	3.20	3.20	-	50	183			74Mar	1.41	8 1/4	8	
5.4	6.7	1434	10 1/2	Abitibi P	27	60	Dec	1.66	1.10	1.10	-	10	30			74Mar	1.51	2.85	3	
7.9	51	45 1/2	" 7.50 pfd	3.75	3.75	Dec	40.91	11 1/8	10 1/2	11 1/8	+	1/8	216			Dec	9.74	3.70	5 1/2	
3.6	6.7	13 1/2	11	Acklands	24	40	Nov	1.64	1 1/4	1 1/4	-	1/8	78			Dec	3.70	3.70	3.70	
7.4	14 1/4	12	c "	96	96	Nov	26.06	13	13	13	-	1/8	2			Dec	13 1/2	12 1/4	13	
2.9	3.7	11 3/4	6 3/4	Acres	20	20	Dec	1.85	6 3/4	6 3/4	-	1/8	5			Dec	17 1/4	19	19	
9.2	44	39	" A pfd	3.60	3.60	Dec	5.83	39	39	39	-	1/2	3			Dec	22 1/2	22 1/2	22 1/2	
5.6	3.45	1.80	AGFBPfd	31	10	Nov	39	1.80	1.80	1.80	-	05	6			Dec	2.62	2.62	2.62	
3.4	5.2	10 1/8	6 3/4	Agra Ind	16	24	Nov	1.37	7 1/8	7 1/8	-	5	5			Dec	9.62	50	60	
8.7	71	54	" 4.75 pfd	4.75	4.75	Dec	7.79	53	12 1/2	12 1/2	-	1/2	104			Dec	87	87	87	
4.0	155	114	c " D pfd	5.38	5.38	Dec	9.76	135	135	135	-	1	8			Dec	1.60	1.25	1.25	
8.4	23 3/4	22 1/2	" 7.75 pfd	1.94	1.94	Dec	9.76	23 1/4	23	23	-	8	8			74Feb	12 1/4	12 1/4	12 1/4	
6.1	10.0	19 1/2	17 3/4	Alfa N Gas	1.05	1.10	Dec	1.80	17 3/4	18	-	1	1			Dec	88	7 3/8	7 3/8	
4.2	11.7	40 1/2	25 3/4	Alcan Alum	9.00	1.20	Dec	2.42	28 1/2	28	28 1/2	+	1/2	241			Dec	88	7 3/8	7 3/8
4.4	9.8	25	11 1/2	Alcan Alum	1.70	1.70	Dec	64.62	23	23	+	1/2	21			Dec	11 1/8	11 1/8	11 1/8	
6.4	7.9	14 1/2	11	Algoma Cen	57	72	Dec	1.42	11 1/8	11 1/8	-	1/2	498			Dec	15 1/2	15	15	
3.8	10.8	29 1/2	19 1/2	Algoma Sil	63	1.00	Dec	2.45	28 1/4	26	26 1/2	-	1/2	4			Dec	15 1/2	15	15
9.5	4.60	4.10	Algonquin			Dec	4.6	4.35	4.35	4.35	+	05	4			Dec	2.08	2.08	2.08	
13.9	12 1/2	7	Allarco Dev			Dec	72	11	10	10	-	1	24			Dec	3.60	27	27	
4.9	3.65	2.65	All-Can Hld			Aug	57	2.85	2.65	2.80	-	1	98			Dec	27	27	27	
4.4	6.7	10 1/2	5 1/2	Alliance Bldg			Dec	1.04	7 1/8	6 3/8	+	3/8	13			Dec	19 1/2	19 1/2	19 1/2	
2.9	6.0	9 3/4	7	Allied Chem	66	1.50	Dec	3.45	33 1/4	7	33 1/4	-	1/4	14			Dec	75	75	75
6.1	19	16 1/2	15	Alpa Ind	2.25	2.25	72Dec	14.72	7 1/4	7	7 1/4	-	1/4	14			74Mar	3.18	20	19 3/4
6.9	34 1/2	32 1/2	2nd pfd	1.00	1.00	72Dec	14.72	32 1/2	32 1/2	32 1/2	-	1/4	14			74Mar	3.18	20	19 3/4	
27.5	1.70	65	Ambassador			Dec	04	1.30	1.05	1.10	-	30	116			74Mar	3.18	20	19 3/4	
			Amerada H			Dec	6.59	1.30	1.05	1.10	-	30	116			74Mar	3.18	20	19 3/4	
			A.M.E.Ltd			72Dec	04									74Mar	3.18	20	19 3/4	
			AmerMetal			Dec	4.03									74Mar	3.18	20	19 3/4	
5.4	6.0	23 1/2	11 1/8	AndresWine	1.48	1.65	72Dec	84.12	11 1/8	11 1/8	-	3/8	3			Dec	1.90	1.90	1.90	
5.9	7.5	22 1/2	16	Ang C Pulp	68	1.00	Dec	2.28	17 1/2	17	-	1/2	25			Dec	1.90	1.90	1.90	
9.7	28	23	AngCT 4.5	2.25	2.25	Dec	9.30	23 1/4	23 1/4	23 1/4	-	1/2	4			Dec	1.90	1.90	1.90	
9.5	32 1/2	25	" 2.65	2.65	2.65	Dec	9.30	28	25	28	+	1/2	7			Dec	1.90	1.90	1.90	
9.1	36	30	" 2.90	2.90	2.90	Dec	9.30	30	30	32	-	1/4	1			Dec	1.90	1.90	1.90	
9.5	39	33	" 3.15	3.15	3.15	Dec	9.30	33	33	33	-	1/4	1			Dec	1.90	1.90	1.90	
4.2	2.9	14	12	AngloPerm	1.00	1.00	72Dec	4.15	12	12	12	-	1	1			Dec	1.90	1.90	1.90
7.8	81	81	AnthesB pf	5.50	5.50	Mar	11.30	68	68	68	-	1	1			Dec	1.90	1.90	1.90	
6.7	68	66	Aquablast	5.25	5.25	Mar	11.30	68	68	68	-	1	1			Dec	1.90	1.90	1.90	
			Aquitaine			72Oct	05									Dec	1.90	1.90	1.90	
1.3	20.5	32 1/2	23 1/2	ArgusCorp	20	30	Dec	1.16	24 1/2	23 1/4	-	3/8	75			Dec	1.90	1.90	1.90	
4.5	36.4	21	20	ArgusCorp	30	90e	Nov	55	20	20	20	-	6	6			Dec	1.90	1.90	1.90
8.2	13	10 3/4	" C pf	30	30	Nov	2.30	11	10 3/4	11	-	3/8	6			Dec	1.90	1.90	1.90	
6.9	32	29	" 2.50 pfd	2.50	2.50	Nov	4.00	28 1/2	27 1/2	27 1/2	-	3/8	2			Dec	1.90	1.90	1.90	
9.4	32 1/2	27 1/2	" 2.60 pfd	2.60	2.60	Nov	4.00	27 1/2	27 1/2	27 1/2	-	3/8	2			Dec	1.90	1.90	1.90	
9.2	32 1/2	27 1/2	" 2.70 pfd	2.70	2.70	Nov	4.00	27 1/2	27 1/2	27 1/2	-	3/8	2			Dec	1.90	1.90	1.90	
7.2	28.3	16 1/2	Asbestos			Dec	60	17	16 1/2	17	-	1/8	3			Dec	1.90	1.90	1.90	
8.2	24 1/2	21	Ashtand US	1.25	1.40	Sept	3.37	19	7	19 1/2	-	1/8	3			Dec	1.90	1.90	1.90	
7.5	8.2	12 3/4	" Cda			Sept	91	20	20	20	-	1	1			Dec	1.90	1.90	1.90	
			AstralBelv			Sept	115.80	1.15	1.15	1.15	-	05	4			Dec	1.90	1.90	1.90	
1.9	6.7	19	13 1/4	Alco 'A'	15	25	74Mar	2.01	13 1/4	13 1/4	+	1/4	4			Dec	1.90	1.90	1.90	
			" 'B'			74Mar	2.01									Dec	1.90	1.90	1.90	
4.1	7	4.30	All Rich	2.00	2.00	Dec	4.76	4.90	4.90	4.90	-	3	3			Dec	1.90	1.90	1.90	
3.8	5.1	13	" H'ware	24	48	Dec	2.46	12 1/2	12 1/4	12 1/2	-	8	8			Dec	1.90	1.90	1.90	
			Avco			Nov	1.13									Dec	1.90	1.90	1.90	
			" pfd	3.20	3.20	Nov										Dec	1.90	1.90	1.90	
11.6	12.8	14	10 3/4	BBC Realty	.85	1.28	Dec	.86	11 1/8	11	11	-	1/4	20			Dec	1.90	1.90	1.90
8.5	17.3	14 1/2	10 1/2	BM-RTR 'lty	.68	1.00	Dec	.68	11 1/8	11 1/4	+	3/8	42			Dec	1.90	1.90	1.90	
			2.80	Bad B wts			74Mar	.92	1.55	1.41	1.55	+	09	105			Dec	1.90	1.90	1.90
2.0	6.5	7 1/2	Bank B	.06	.06	74Mar	.92	23	23	23	-	1/4	12			Dec	1.90	1.90	1.90	
6.2	9.2	21	14 1/4	Bank Mtl	.90	.96	Oct	1.67	15 1/2	14 1/4	15 1/2	+	1/4	109			Dec	1.90	1.90	1.90
3.6	15.7	41 1/4	31	Bank N S	1.09	1.20	Oct	2.12	33 1/4	31	33 1/4	+	1 1/2	328			Dec	1.90	1.90	1.90
5.9	9.1	19 1/4	14 1/2	B D'Espargn	.92	.88	Oct	1.65	15 1/4	15	15	-	1/4	25			Dec	1.90	1.90	1.90
6.2	9.1	21 1/2	16 1/4	B K Cdn Ntl	.91	1.00	Oct	1.78	17 1/8	16 1/4	17 1/8	+	1 1/2	44			Dec	1.90	1.90	1.90
3.5	8.6	19	5 1/2	Banister			74Mar	.71	6 3/8	6	6 3/8	-	3/4	54			Dec	1.90	1.90	1.90
			Barber-Ellis	1.60	1.40	Dec	4.08	29	6	40	-	3/4	54			Dec	1.90	1.90	1.90	
			Barrowell			Dec	1.20									Dec	1.90	1.90	1.90	
			Bartaco			Sept	.85									Dec	1.90	1.90	1.90	
8.2	13 1/2	11 1/4	Bath 5.25 pfd	2.63	1.05	Dec	7.09	11 1/4	12 1/4	12 1/4	-	1	1			Dec	1.90	1.90	1.90	
2.2	10.7	7 1/2	BatonB'cast	1.10	1.10	Aug	4.02	4.50	4.25	4.50	-	24	24			Dec	1.90	1.90	1.90	
5.7	7.8	13 1/4	6 1/2	Bay Mills			July	1.53	11	12	-	1	1			Dec	1.90	1.90	1.90	
5.8	4.0	4.95	3.10	Beaver Eng	14	18	Dec	.78	3.50	3.10	3.10	-	40	8			Dec	1.90	1.90	1.90
6.2	4.2	21	BeavLumbpfd	1.40	1.40	Mar	35.18	21	22 1/2	22 1/2	+	05	15	1			Dec	1.90	1.90	1.90
4.8	9.7	8 1/2	BeckerBpfd	.13	.15	Apr	.77	3.10	2.95	3.10	+	05	15	1			Dec	1.90	1.90	1.90
8.5	32.0	2.95	85	Belg Stand			Dec	26.83	7 3/4	7 3/4	7 3/4	-	20	20			Dec	1.90	1.90	1.90
			Bell Canada	2.85	3.12	Dec	4.37	40 1/4	40 1/4	40 1/2	-	1/8	289			Dec	1.90	1.90	1.90	
7.9	46	40 1/4	" A pfd	3.20	3.20	Dec	12.90	40 1/4	40 1/4	40 3/8	-	3/8	24			Dec	1.90	1.90	1.90	
7.8	47 1/2	41 3/4	" B pfd	3.34	3.34	Dec	12.													

Table with multiple columns: Rendement, Rapport prix-bénéfice, 1974, 1973 ou dernière année, Dividendes Payés, Taux, Dernière semaine, and various stock titles.

D-E

Table of stock data under section D-E, including titles like Dale-Ross, Dalex, Dalmy, Danmont, etc.

F-G

Table of stock data under section F-G, including titles like FIC, Fairview, Falconbridge, etc.

H-I

Table of stock data under section H-I, including titles like HalifaxDev, HambroCda, H Group, etc.

J-L

Table of stock data under section J-L, including titles like Jamaica, Janock, Janco, etc.

Rendement		Rapport		—1974—		Profits		Dernière semaine		Rendement		Rapport		—1974—		Profits		Dernière semaine									
%	benefice	Haut	Bas	Titre	Dividendes Payés 1973	Taux indicé	1973 ou dernière année fiscale	Dernier résultat interm	Haut	Bas	Ferm	Changl net	Vente 100 actions	%	benefice	Haut	Bas	Titre	Dividendes Payés 1973	Taux indicé	1973 ou dernière année fiscale	Dernier résultat interm	Haut	Bas	Ferm	Changl net	Vente 100 actions
8.8	16	14	Lauri	1.25	1.25	Dec 9.711	9.711	133%	14 1/4	14 1/4	14 1/4	1/4	x	8.6	12 1/2	8 1/2	8 1/2	OccidentPet	1.10	1.10	Dec 1.10	1.10	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	11
8.5	14	14	"	1.40	1.40	Dec 9.711	9.711	16 1/2	16 1/2	16 1/2	16 1/2	1/4	x	7.2	24 1/2	24 1/2	24 1/2	Oceanus	1.75	1.75	Sept 20.001	20.001	24 1/2	24 1/2	24 1/2	24 1/2	11
9.5	24 1/2	24 1/2	"	2.00	2.00	Dec 9.171	9.171	21 1/2	21 1/2	21 1/2	21 1/2	1/4	x	3.3	6.0	3.20	2.4	Ogilvie pfd	0.01	0.01	Apr 0.01	0.01	2.15	2.15	2.15	2.15	2
2.8	5.0	7 1/2	La Verdyre	10	14	Dec 1.01	Mar3m	17	5 1/2	5 1/2	5 1/2	1/2	9	1.0	16.5	7.0	7.0	Oil Patch	20	20	74Jan 68	68	6	6	6	6	2
8.7	14.6	17 1/2	"	22	48	Apr 1.20	Oct6m	105	16 1/2	17 1/2	17 1/2	1/2	x	3.3	8.8	7.0	7.0	Okanagan	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
3.8	10.9	112	Lawson J A	1.20	1.20	Apr 11.43	Jan9m	13.23	105	125	125	1/2	x	1.1	9.3	8 1/4	4.40	Old Can Inv	12	12	74Mar 2.681	2.681	1.45	1.45	1.45	1.45	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-10	104	9.3	3.20	2.4	2.4	PanCanal	0.01	0.01	74Mar 06	06	6.65	6.65	6.65	6.65	x
8.1	5.0	4.85	Leigh Inst	35	35	June 45	Mar9m	02d	2.35	2.15	2.25	-1															

Rende-Rapport		1974		Profits		Dernière semaine		Rende-Rapport		1974		Profits		Dernière semaine															
ment %	benefice	Haut	Bas	Dividendes Payés	Taux indicé	1973 ou dernière année fiscale	Dernier résultat interm.	Haut	Bas	Ferm	net	Changl	100 actions	ment %	benefice	Haut	Bas	Ferm	net	Changl	100 actions								
8.0	6.2	13	9 1/2	Silverwda	80	80	Dec	1.60	Mar12w	19	10	10	10	1	5.3	90	72	URBO Res	76	88	Dec	15	Mar3m	.03	.82	.80	.80	20	
4.9	7.3	13 1/2	8 1/2	Steel	80	80	Dec	1.60	Mar12w	19	11 1/4	11 1/2	11 1/2	1	4.0	11.1	26	22 1/2	UAPIncA	51	63	Dec	15	Mar3m	.04	.82	.80	.80	20
2.6	4.1	5 1/2	2.05	SimcoeErie	19	20	Dec	.58	Mar3m	20	2.40	2.40	2.40	+ 25	6.9	5 1/2	4	4	Ultram	31	31	Dec	59	Mar3m	.32	4.35	4.05	4.10	22
2.0	25.0	13	10 1/2	Simpson-S	18	22	74Jan	.45	Apr3m	06	11 1/4	10 1/2	11 1/4	170	6.3	3.40	2.35	UnicorpFin	2.30	1.45	Dec	40	Mar9m	.02d	2.50	2.35	2.50	- 12	
				Skelly Oil	1.00	1.20	Dec	3.71	Mar3m	1.66				x				Unigecco A	1.80	1.15	Dec	77	Mar3m	.21	1.80	1.65	1.80	- 04	
				Skelly B	1.00	1.20	Dec	1.02	Apr16w	32	4.60	4.40	4.50	- 10				UnicorpFin	2.30	1.45	Dec	40	Mar9m	.02d	1.80	1.65	1.80	- 04	
				Wts										29				Unigecco A	1.80	1.15	Dec	77	Mar3m	.21	1.80	1.65	1.80	- 04	
4.3	13.0	5	3.50	SkylineHotel	15	15	Dec	.27	Mar3m	.07	2.45	2.45	2.45	- 30	6.6	44 1/2	43 1/2	UnAccApd	3.13	3.13	Dec	11	87		4.00	4.00	4.00	x	
6.1	5.7	12 1/2	9 1/2	Slater Steel	60	68	74Mar	1.81	Mar3m	1.81	10 1/2	10 1/4	10 1/4	+ 1/2	8.0	10.4	10 1/2	10 1/2	Union Carb	61	70	Dec	15	Mar3m	.55	19 1/2	18 1/2	18 1/2	+ 1/2
				1st pfd	1.10	1.10	Mar5m	5.21			13 1/2	13 1/2	13 1/2	- 1/4	8.8	10.4	10 1/2	10 1/2	Union Carb	61	70	Dec	15	Mar3m	.55	19 1/2	18 1/2	18 1/2	+ 1/2
				2nd pfd	1.10	1.10	Mar5m	5.21			13 1/2	13 1/2	13 1/2	- 1/4	9.0	10.4	10 1/2	10 1/2	Union Carb	61	70	Dec	15	Mar3m	.55	19 1/2	18 1/2	18 1/2	+ 1/2
				6 pfd	1.20	1.20	Mar5m	5.21			14 1/4	14 1/4	14 1/4	x					UnicorpFin	2.30	1.45	Dec	40	Mar9m	.02d	2.50	2.35	2.50	- 12
8.1	7.1	15 1/2	14 1/2	SlaterWalk	17	14 n	Dec	.41	Mar3m	.41	2.75	2.90	2.90	x					UnicorpFin	2.30	1.45	Dec	40	Mar9m	.02d	2.50	2.35	2.50	- 12
4.8	7.1	3.50	2.75	SlaterWalk	17	14 n	Dec	.41	Mar3m	.41	2.75	2.90	2.90	x					UnicorpFin	2.30	1.45	Dec	40	Mar9m	.02d	2.50	2.35	2.50	- 12
3.7	7.1	8 1/2	5 1/2	Cda	15	20	Dec	.76	Feb9m	.38	4.80	5 1/2	5 1/2	- 1/2	11.5	14	9 1/4	9 1/4	UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
3.7	6.5	6 1/2	5	Sobeys 'A'	40	40	May	.85	Feb9m	.38	4.80	5 1/2	5 1/2	- 1/2					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				Sogena	12	03.0	Dec				30	3	3 1/4	x					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
7.4	36	4	2	Somerv pfd	2.80	2.80	72Dec	19.90			30	37 1/4	x		9.7	22.6	15 1/2	12 1/2	UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
8.0	3.0	5 1/2	4.70	SonorInv pf	40	40	72Dec	4.43			4	4	x		9.7	22.6	15 1/2	12 1/2	UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
3.0	17.7	30 1/2	24 1/2	Southam A	65	80	Dec	1.48	Mar3m	.30	26 1/2	26 1/2	26 1/2	- 1/4					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				Southam B	65	80	Dec	1.48	Mar3m	.30	26 1/2	26 1/2	26 1/2	- 1/4					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				Southam C	65	80	Dec	1.48	Mar3m	.30	26 1/2	26 1/2	26 1/2	- 1/4					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
3.4	8.4	2.96	2.10	Spar Aero	08	08	72Oct	.28	Mar3m	.11	2.46	2.35	2.35	- 12					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				SpartanCap	08	08	72Oct	.28	Mar3m	.11	2.46	2.35	2.35	- 12					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				Staff Foods	17	17	72Oct	.15d	Mar3m	.06	3.6	3.3	3.3	- 07					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				Std Brands	1.75	1.83	Dec	3.55	Mar9m	.89	3.15	3.30	3.30	x					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				Br'dcst	40	50	74Mar	.60	Mar3m	3.13	8	7 1/2	7 1/2	+ 1/2					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				Oil Ind	2.58	3.20	Dec	7.33	Mar3m	3.13	8	7 1/2	7 1/2	+ 1/2					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				Ind.	32	48	74Mar	1.81	Mar3m	.88	30 1/4	29 1/2	30 1/4	+ 3/4					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				Steico A	1.30	1.45 e	Dec	3.56	Mar3m	.88	30 1/4	29 1/2	30 1/4	+ 3/4					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				Steico B	1.30	1.45 e	Dec	3.56	Mar3m	.88	30 1/4	29 1/2	30 1/4	+ 3/4					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				SteelTreeGp	12	47	72May	.05	Jul2m	.07d	10	15	15	x					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				Steinleynd	45	60	Dec	2.34	Mar3m	.50	13	13	13	- 1/2					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				Steinberg A	54	60	Dec	2.37	Apr36w	1.53	20	20	20	- 2 1/2					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				Steinberg B	54	60	Dec	2.37	Apr36w	1.53	20	20	20	- 2 1/2					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				Steinberg C	54	60	Dec	2.37	Apr36w	1.53	20	20	20	- 2 1/2					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				SteintronInt	10	15	July	1.02	Apr9m	.88	6 1/2	6 1/2	6 1/2	x					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				SterlingTr	40	40	Dec	.90	Mar3m	.21	8	8	8	x					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				StraThearn	40	40	Dec	.90	Mar3m	.21	8	8	8	x					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				StuartHouse	48	48	74Feb	.20	Mar3m	.06	1.70	1.65	1.70	x					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				StuartHouse	48	48	74Feb	.20	Mar3m	.06	1.70	1.65	1.70	x					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				StuartHouse	48	48	74Feb	.20	Mar3m	.06	1.70	1.65	1.70	x					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				StuartHouse	48	48	74Feb	.20	Mar3m	.06	1.70	1.65	1.70	x					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				StuartHouse	48	48	74Feb	.20	Mar3m	.06	1.70	1.65	1.70	x					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				StuartHouse	48	48	74Feb	.20	Mar3m	.06	1.70	1.65	1.70	x					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				StuartHouse	48	48	74Feb	.20	Mar3m	.06	1.70	1.65	1.70	x					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				StuartHouse	48	48	74Feb	.20	Mar3m	.06	1.70	1.65	1.70	x					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				StuartHouse	48	48	74Feb	.20	Mar3m	.06	1.70	1.65	1.70	x					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				StuartHouse	48	48	74Feb	.20	Mar3m	.06	1.70	1.65	1.70	x					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				StuartHouse	48	48	74Feb	.20	Mar3m	.06	1.70	1.65	1.70	x					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				StuartHouse	48	48	74Feb	.20	Mar3m	.06	1.70	1.65	1.70	x					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				StuartHouse	48	48	74Feb	.20	Mar3m	.06	1.70	1.65	1.70	x					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				StuartHouse	48	48	74Feb	.20	Mar3m	.06	1.70	1.65	1.70	x					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4
				StuartHouse	48	48	74Feb	.20	Mar3m	.06	1.70	1.65	1.70	x					UnidCdnShs	44	44	Dec	87	Mar3m	.21	10 1/4	9 1/2	10	+ 3/4

Le marché des obligations

Le pourcentage de rendement est fondé sur le prix soumis à la première échéance.

Tel que fourni à l'Investment Dealers Association of Canada par A.E. Ames & Co. Ltd., Dominion Securities Corp. Ltd., Fry Mills Spence Ltd., Richardson Securities of Canada et Wood Gundy Ltd. Données compilées par l'Institut de recherche financière.

	Off.	Dem.	Yield*		Off.	Dem.	Yield*		Off.	Dem.	Yield*		Off.	Dem.	Yield*					
GOUV. DU CANADA																				
8 Oct 74	99.60	99.70	9.73	Ont. Hydro	8 Mar 79	93 1/4	93	9.85	Bell Tel	6 1/4 Nov 88	68	70	10.66	Can Cem	5 1/4 Nov 76	91	93	9.67		
5 1/2 Dec 74	98.30	98.50	9.88	do	5 1/4 Jul 79	82 3/4	83 3/4	10.25	do	9 Jan 89	96 3/4	97 3/4	9.42	do	9 1/2 Oct 85	90 1/2	92 1/2	10.75		
7 1/2 Oct 75	95.80	96.00	9.63	do	8 1/2 Nov 78	92 1/4	96 1/4	10.47	do	8 Mar 88	78 1/2	80 1/2	10.74	do	8 1/4 May 82	83 1/2	85 1/2	10.86		
7 1/2 Dec 75	97.10	97.30	9.45	do	6 Feb 78	82 1/2	79	10.15	do	9 3/4 Dec 93	89 1/2	91 1/2	10.49	C & D Sugar	5 Jul 78	84 1/2	87 1/2	9.75		
9 1/4 Feb 76	100.00	100.25	9.25	do	5 1/4 Feb 81	85	69	10.08	do	8 Nov 94	78	80	10.67	Cda Iron	6 1/4 May 87	77	79	9.96		
6 1/4 June 76	94.00	94.00	9.56	do	9 3/4 Jun 81	99	100	9.83	do	10 Jun 96	95 1/2	96 1/2	10.53	Cda Liq. A	9 1/4 Dec 90	91	93	10.94		
5 1/4 Aug 76	94.00	94.50	9.51	do	6 Jul 85	87	72	10.18	do	8 Feb 77	77	79	10.72	Cdn Brew	4 1/4 Jan 79	80	82	10.40		
5 1/2 Oct 76	92.00	92.50	9.55	do	6 Jul 88	69 3/4	70 3/4	10.08	B.C. Tel	6 Sep 84	71	73	10.75	do	4 1/4 Jan 81	72	74	10.24		
7 Dec 76	94.50	95.00	9.61	do	7 Aug 88	73 1/4	74 1/4	10.29	do	5 1/4 Jul 86	67	69	10.69	do	5 Jan 83	72	74	10.39		
9 1/4 Feb 77	100.15	100.25	9.18	do	6 Mar 89	71 3/4	72 1/4	10.19	do	5 3/4 Apr 88	64 1/2	66 1/2	10.58	do	5 1/2 Apr 86	65	67	10.84		
6 1/2 Apr 77	93.10	93.20	9.42	do	6 Mar 89	71 3/4	72 1/4	10.19	do	9 3/4 Apr 90	94	96	9.88	Cdn BrAlm	5 1/4 Jul 80	81	84	10.03		
7 Jul 77	94.10	94.30	9.31	do	9 Jun 90	88 1/2	89 1/2	10.35	do	9 3/4 Nov 92	90 1/2	92 1/2	10.83	CapDiv	8 1/2 Nov 79	50	60	26.48		
7 Sept 77	93.50	94.00	9.43	do	7 1/2 Feb 95	76 1/2	76 1/2	10.36	do	8 1/4 Oct 93	82 1/2	84 1/2	10.80	CdnImpB	7 1/4 Nov 92	88	90	8.56		
3 1/4 Jan 78	83.50	84.00	9.35	do	8 1/4 Jul 91	82	83	10.34	do	8 1/4 Mar 88	80 1/2	82 1/2	10.64	C.I.L.	7 1/2 May 93	88 1/2	90 1/2	8.76		
8 Jul 78	95.50	96.50	9.38	do	8 1/4 Sep 92	82 1/4	82 3/4	10.27	do	9 Oct 97	84 1/2	86 1/2	10.84	C.P.R.	5 Feb 83	69	71	10.59		
7 3/4 Oct 78	95.00	95.50	9.20	do	8 May 93	79 1/2	80 1/2	10.33	do	9 1/4 Apr 98	87	89	10.78	do	8 1/2 Feb 82	84 1/2	86 1/2	10.87		
7 Apr 79	91.62	91.88	9.22	do	9 Apr 94	89 1/2	90 1/2	10.30	do	9 3/4 Nov 90	89	91	10.83	C.P. Secs.	9 1/2 Apr 90	90	92	10.84		
6 1/2 June 79	89.25	89.75	9.28	do	8 1/4 Nov 95	86 1/2	87 1/2	10.33	do	8 Mar 92	78 1/2	80 1/2	10.74	do	9 3/4 Oct 90	89	91	10.83		
3 1/4 Oct 79	76.00	76.50	9.11	do	7 1/2 Sep 97	78 1/2	79 1/2	10.32	do	7 1/2 Jun 93	82	84	10.74	C.P. Hotel	8 1/4 Apr 92	83	85	10.79		
5 1/2 Dec 79	85.25	85.75	9.28	do	7 1/4 Apr 97	76 1/2	77 1/2	10.34	do	9 1/4 May 88	75	77	10.76	Cdn Tire	8 1/2 Jun 91	83 1/2	85 1/2	10.62		
5 1/2 Aug 80	82.51	83.51	9.34	do	8 1/2 Nov 98	84	85	10.30	do	9 3/4 Dec 91	90 1/2	92 1/2	10.85	CdnWire	8 1/4 Oct 91	80	82	10.98		
4 1/2 Sept 83	71.25	71.50	9.22	do	8 1/2 Mar 99	84	85	10.30	do	9 3/4 Mar 92	81	83	10.81	Cent. Cov.	8 May 83	88	90	10.08		
7 1/2 Apr 84	86.00	86.00	9.06	do	9 3/4 Jun 99	95 3/4	96 1/4	10.30	do	8 1/2 Dec 93	82 1/2	84 1/2	10.80	Chemcell	7 Mar 80	92	94	8.83		
8 Oct 86	86.00	88.00	10.71	P.E.I.	5 1/2 Nov 79	76	78	10.24	CWN Gas	5 1/4 Feb 82	73	75	11.12	Chinook	6 1/2 Nov 84	73	75	10.93		
5 June 88	63.50	65.50	9.89	do	6 1/2 Oct 86	75	77	10.10	do	5 1/4 Feb 89	68	70	9.63	Cominc	8 1/2 Apr 82	84	86	10.85		
6 1/4 Feb 88	75.51	77.51	9.97	do	9 1/4 Nov 90	90 3/4	91 3/4	10.43	ConGas	5 Feb 78	84	86	10.46	ComUnio	6 3/4 Apr 92	83 1/2	85 1/2	10.86		
5 1/4 May 90	62.76	64.76	9.98	do	9 1/4 Sep 91	89	91	10.39	do	6 1/2 Dec 79	83 1/2	85 1/2	10.56	Computel	6 Sep 88	53	58	13.54		
5 1/4 Sept 92	64.76	66.76	10.00	do	5 Dec 82	72	73	10.00	do	6 Feb 81	78	80	10.73	Cons.Bath.	8 Nov 93	77 1/2	79 1/2	10.79		
9 1/2 Oct 95	95.00	95.00	9.43	PacGtEast	6 Apr 92	63	64	10.69	do	5 1/4 Jan 84	73	75	10.67	Cornat	9 3/4 Nov 87	91	93	11.06		
6 1/2 Oct 95	69.51	71.51	9.98	do	7 1/2 Jun 97	97 1/2	98 1/2	10.42	do	8 1/4 Feb 86	91	93	11.06	CredFonc	7 1/4 Mar 87	87	89	9.54		
3 3/4 Mar 98	51.00	53.00	8.65	Quebec	9 1/4 Jun 78	90	92	11.00	do	8 1/4 Feb 92	78 1/2	80 1/2	10.74	Dist.Seag	7 1/2 Dec 91	74	76	11.01		
3 Sept Perps	33.00	35.00	9.09	do	8 1/4 Mar 80	91	92	10.39	do	8 1/4 Oct 93	82 1/2	84 1/2	10.80	DomGlas	9 1/2 Dec 89	89	91	10.96		
C.N.R.																				
5 May 77	88.00	89.00	9.92	do	8 1/2 Sep 81	90 1/2	91 1/2	10.42	Gaz Met	5 1/4 Apr 85	65	67	11.81	Dom.St	9 3/4 Dec 85	92	94	10.80		
4 Feb 81	73.50	74.50	9.92	do	6 1/4 Dec 86	86	88	10.91	do	7 Sep 90	71	73	10.84	do	5 1/4 Oct 92	93	96	6.41		
5 1/4 Jan 85	72.51	74.51	10.05	do	5 1/4 Oct 87	80	82	10.62	Int.N.G.	5 1/4 Feb 83	75	77	10.70	DomTar	5 1/4 Jun 78	82	84	11.05		
5 Oct 87	63.00	65.00	10.14	do	7 1/2 Jan 88	79	80	10.43	do	8 1/4 Nov 91	80	82	10.83	do	6 1/4 May 80	82	84	10.45		
PROVINCIALES																				
Alta	8 1/4 Nov 87	90	91	93	9.87	Edmonton	8 1/4 May 93	81	83	10.46	Abitibi P	7 1/4 Sep 87	76	78	10.68	Marshall	6 May 82	80	82	9.69
AltaTel	5 1/4 Apr 83	85	86	92 1/2	9.59	do	9 1/4 Apr 99	86 1/2	88 1/2	10.83	do	9 1/4 Apr 90	91	93	10.55	McClay-F	9 1/4 Jun 89	85	87	10.92
do	9 Mar 88	90	92 1/2	91.10	do	8 Mar 93	80	82	10.45	do	8 1/4 Nov 92	80 1/2	82 1/2	10.74	MacLaughl	7 Jan 89	85	87	8.85	
do	7 1/2 Dec 87	91	93 1/2	10.19	do	4 1/2 Jun 76	89 3/4	90 3/4	10.58	do	9 3/4 Dec 93	89 1/2	91 1/2	10.49	Milhaven	7 1/2 Dec 86	79	81	10.58	
do	6 Apr 92	67 1/2	69 1/2	9.93	do	5 Nov 77	74	76	10.78	do	8 1/4 Nov 94	88	90	10.71	Molson	8 1/4 Nov 91	79	81	10.99	
AMFC	5 1/2 Jun 82	84	75	9.63	do	9 1/2 Feb 75	98	100	13.24	do	10 Jun 96	95 1/2	96 1/2	10.53	Monarch	8 Feb 93	77	79	10.92	
do	6 1/4 Nov 89	90	91	9.89	do	6 Feb 87	80	82	10.05	do	8 Feb 77	77	79	10.72	Moore	6 Apr 94	88	90	7.14	
do	6 May 89	92	67	10.16	do	7 Oct 94	68	70	10.97	do	8 Mar 88	78 1/2	80 1/2	10.74	Niag Fin	8 Apr 92	92 1/2	94 1/2	8.84	
do	7 1/4 Mar 90	93	67	10.14	do	8 1/4 Jul 93	96	85 3/4	10.54	do	9 3/4 Nov 92	90 1/2	92 1/2	10.83	NiagRity	7 1/2 Dec 86	89 1/2	91 1/2	9.32	
BCEIAF	5 1/2 Aug 86	66 1/2	67 1/2	10.45	do	9 3/4 Sep 96	94 3/4	95 1/4	10.49	do	8 1/4 Oct 93	82 1/2	84 1/2	10.80	do	7 1/2 May 88	87	89	9.59	
BCDebsL	5 Feb 82	71	73	10.68	do	8 1/4 Sep 97	82	83	10.49	do	9 1/4 Apr 98	87	89	10.78	do	9 Mar 94	92	94	9.93	
do M	5 1/4 Jan 88	63	64	10.25	do	8 1/4 Oct 98	85	86	10.58	do	9 1/4 Apr 99	89	91	10.83	Noranda	7 1/2 Oct 88	77	79	10.68	
do N	5 1/4 Mar 89	63	64	10.50	do	7 1/4 Aug 86	75	76	9.90	do	8 1/4 Nov 94	88	90	10.72	do	9 1/4 Oct 90	89	91	10.69	
do C	6 1/2 Apr 90	69	70	10.59	do	7 1/4 Aug 88	79 1/2	80 1/2	9.99	do	8 1/4 Apr 95	85	87	10.82	NorthEie	9 1/2 Apr 90	93	95	10.68	
BCPow	5 1/4 Apr 89	73 1/4	74 1/4	10.45	do	8 1/4 Dec 87	80	81	10.14	do	9 1/4 Apr 96	88	90	10.72	Oshaw	9 1/4 Jun 86	91	93	10.95	
M'toba	5 1/2 Jun 77	81 1/4	82 1/4	10.61	do	8 1/4 Dec 98	82 1/2	83 1/2	10.21	do	9 1/4 Apr 97	87	89	10.78	Pac.Cent	5 1/2 Nov 86	70	74	9.72	
do	6 Apr 77	80 1/4	82 1/4	10.42	do	8 1/4 Mar 81	78	80	10.41	do	9 1/4 Apr 98	87	89	10.78	PanCanP	8 Apr 92	92 1/2	94 1/2	8.82	
do	8 1/4 Oct 93	84 1/4	85 1/4	10.63	do	9 1/4 Apr 99	95 3/4	96 1/4	10.30	do	8 Mar 92	78 1/2	80 1/2	10.74	do	9 3/4 Mar 95	86	88	8.82	
doHydro	9 1/4 Jun 79	98 1/2	99 1/2	10.14	do	8 1/4 Nov 91	80	82	10.82	do	8 1/4 Nov 95	75	77	10.92	PolySar	9 Nov 93	85 1/2	87 1/2	10.80	
do	5 1/4 Sep 79	81 1/4	82 1/4	10.31	do	8 1/4 Dec 98	82 1/2	83 1/2	10.21	do	9 1/4 Apr 99	89	91	10.83	Price Co	5 1/4 Dec 82	75	77	10.26	
do	6 Aug 80	82	78	10.23	do	8 1/4 Mar 81	78	80	10.41	do	9 1/4 Apr 99	89	91	10.83	do	6 1/4 Jun 87	73	75	10.65	
do	7 Nov 85	87 1/2	76 1/2	10.44	do</															

Vancouver

Ventes 1974					Ventes 1974					Ventes 1974					Ventes 1974					
100's	haut	bas	variation	1974	100's	haut	bas	variation	1974	100's	haut	bas	variation	1974	100's	haut	bas	variation	1974	
INDUSTRIELLES																				
Al Stl b	500	33%	33%	5 1/2	33%	500	6	6	13 1/2	5	2000	11	10	10	17	8 1/2	2000	22	22	22
ABBEY Glen	200	365	365	365	365	50960	162	140	145	-5	215	60	60	60	47	20	2000	22	22	22
Ath Col	500	170	165	165	220	40350	75	60	69	-1/8	7 1/4	14 1/4	14 1/4	14 1/4	21	12	2000	22	22	22
BBC Ry Un	2125	111 1/4	103 1/4	103 1/4	-3 1/2	4000	38	38	38	-1	48	14	14	14	19	4	2000	22	22	22
Banco	300	33 1/2	33 1/2	33 1/2	5 1/2	4500	32	32	32	85	30	16	16	16	19	4	11500	13	11	-2
Bnk BC	230	222 1/2	222 1/2	222 1/2	23 1/2	4000	8 1/2	5 1/2	5 1/2	-3	16	5	5	5	24	11	9500	37	32	24
B Montrl	2850	151 1/4	143 1/4	151 1/4	-1/2	500	11	11	11	24	11	24	11	11	24	11	2000	12	17	17
BK NS	100	31	31	31	40	31	31	31	31	40	6	6	6	6	19	4	11500	13	11	-2
Bell Cdn C	10000	272 1/2	272 1/2	272 1/2	27 1/2	79525	240	206	240	+10	240	165	165	165	25	17 1/2	9500	37	32	24
Bell	7500	4150	4150	4150	-25	3000	10	10	10	15	9	9	9	9	9	9	2000	120	120	120
Block	6500	315	300	310	+10	7000	10	10	10	40	6	6	6	6	6	6	7000	9	9	9
BC pr	200	335	35	35	42	7500	28	27	27	Unch	65	25	25	25	25	25	10500	19	15	15
BC Sugar A	600	119 1/4	18 1/4	19 1/4	-1/4	19000	17	14 1/2	15	-1	18	9	9	9	9	9	4000	7 1/2	7	7
BCT 5.15	25	52	52	52	57	29520	30	27	28	-1	36	10	10	10	10	10	46000	36	27	27
BC Turf	500	56	6	6	7	12500	23	19 1/2	23	+4	41	19	19	19	19	19	32700	51	43	51
BK Com	300	22 1/2	22	22	-1 1/2	3500	30	29	29	+3	55	26	26	26	26	26	1000	13	13	13
C J Vin	2200	58 1/2	8 1/2	8 1/2	13	2500	15	15	15	42	15	5	5	5	5	5	30400	62	58	60
Canterra	33000	46	35	37	-6	13500	6	5 1/2	6	+1/2	23	5	5	5	5	5	10900	150	135	140
Cap Int	4900	26	20	20	-5	26600	74	63	73	+3	159	57	57	57	57	57	12500	15	10 1/2	12
Col Brew	200	475	475	475	475	239	650	650	650	-30	700	400	400	400	400	400	9000	43	35	35
CompuX Ct	300	210	210	210	400	454	670	660	660	-30	700	350	350	350	350	350	32700	51	43	51
Cons Bear	300	210	210	210	400	8900	74	72	74	82	38	38	38	38	38	38	32700	51	43	51
Cor Ind	4800	485	475	480	Unch	17500	40	35	40	Unch	91	35	35	35	35	35	1000	21	20	20
Daon Dev	200	58 1/4	8 1/4	8 1/4	9	8500	70	50	65	+3	114	40	40	40	40	40	14000	13	9	10
Doman	1050	55 1/2	5 1/2	5 1/2	9	18900	22	20	22	41	13 1/2	41	41	41	41	41	53000	38	32	35
EDP Ind	3000	12	12	12	Unch	21929	34	29	32	Unch	55	22	22	22	22	22	13500	41	36	36
Fst City	1500	57	6 1/2	7	12	688	21	17	21	42	17	42	17	17	17	17	38400	180	160	177
Four Sess	1500	50	50	50	Unch	1280	113	12	12	-1	15 1/2	16	16	16	16	16	182500	18	15	16 1/2
Gesalt Ltd	700	91	91	91	120	340000	72	55	61	-8	103	16	16	16	16	16	284600	102	76	86
GN Land	1000	80	80	80	100	3000	13	13	13	Unch	21	8	8	8	8	8	500	8	8	8
Gregory Ind	3200	140	105	105	200	5000	11	11	11	Unch	20	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	16500	19	16	19
Grouse	6700	155	140	140	-15	10000	20	19	20	+4	45	16	16	16	16	16	2300	13	13	13
Home A	5000	333	33	33	33	2100	5	5	5	20	4	16	16	16	16	16	1000	80	75	-10
Home B	5000	333	33	33	33	6225	145	130	137	-8	261	63	63	63	63	63	2200	13	13	13
Imperial A	300	226 1/2	26 1/2	26 1/2	33	7000	20	17	18 1/2	-1/2	33	17	17	17	17	17	1000	19	19	19
INat Gas	200	135	135	135	225	1000	22	22	22	+2	40	20	20	20	20	20	8000	10	10	10
I Wood	200	135	135	135	225	1000	22	22	22	+2	40	20	20	20	20	20	5500	54	50	54
I Hydro	500	55	55	55	90	4500	12	12	12	3	17	7	7	7	7	7	5000	6	6	6
Int Land	100	55 1/2	5 1/2	5 1/2	90	5000	25	22	22	-3	54	22	22	22	22	22	5000	6	6	6
Ionarc	6200	55	52	52	-8	100	50	50	50	4	65	30	30	30	30	30	4000	21	18	18
IU Intl	1200	111 1/8	105 1/8	111 1/8	20 1/2	100	50	50	50	4	65	30	30	30	30	30	20100	110	97	101
Joly Jump	4500	105	105	105	145	4500	19	19	19	17	7	17	17	17	17	17	2300	15	15	15
Keg Resl	1200	120	110	110	163	1500	20	20	20	66	20	66	20	20	20	20	2300	15	15	15
K Dyong	250	130	130	130	195	200	785	700	785	+60	1125	700	700	700	700	700	14900	128	115	120
M B	300	225 1/2	25 1/2	25 1/2	-1/4	500	10	10	10	12 1/2	8	8	8	8	8	8	14500	260	231	248
Neonex	1100	180	180	180	300	4400	45	40	40	-4	65	30	30	30	30	30	2425	73	73	73
Newmark	3600	92	85	85	159	64500	20	17	18	+1/2	22	11	11	11	11	11	24000	85	63	85
NW Sprts	250	55 1/2	5 1/2	5 1/2	175	7000	29	21	24	-4	72	21	21	21	21	21	10000	25	20	-5
NWF	950	115	115	115	175	5000	16	15	15	-1	39	13	13	13	13	13	7000	52	49	50
Pac Pete	100	18 1/2	18 1/2	18 1/2	33	5000	16	15	15	-1	39	13	13	13	13	13	11000	22	22	22
PWA	250	97 1/4	7 1/4	7 1/4	9 1/2	100	100	100	100	250	100	250	100	100	100	100	3000	7	6	6
Potter	994	380	370	380	423	2400	7	7	7	29	7	29	7	7	7	7	26500	16	12	14 1/2
RSL	1120	275	265	265	-10	7400	58	7	8	+1/4	12 1/2	7	7	7	7	7	14500	33 1/2	26	27
Sartoga	1400	360	350	350	-20	44871	28	25	27	+1/4	10	16	16	16	16	16	5300	67	65	65
G Spring	2000	75	75	75	180	3500	35	31	35	-5	60	16	16	16	16	16	82300	50	35	37
Sun A	400	443	43	43	52	1900	30	30	30	-1/2	150	30	30	30	30	30	2300	15	15	15
Thmo Plex	1000	42	42	42	+2	95	25	25	25	-2	115	25	25	25	25	25	28900	33	30	33
Tokar	9804	225	212	212	+2	230	210	210	210	375	205	375	205	205	205	205	1000	205	205	205
Uncle Ben a	1707	250	235	240	-10	235	235	235	235	32	7	32	7	32	7	32	5150	13	10	-2
Uncle Ben b	115	240	210	210	-5	240	210	210	210	Unch	38	11	11	11	11	11	3500	32	30	31
Ventura	3005	40	30	33	+7	60	30	30	30	86	50	86	50	86	50	86	10500	59	53	53
Walker CI A	200	54 1/4	44 1/4	44 1/4	-3 1/2	60	30	30	30	86	50	86	50	86	50	86	10500	59	53	53
W Redek	200	185	185	185	300	185	185	185	185	300	185	185	185	185	185	185	6500	9	9	9
Wardr	200	170	170	170	210	170	170	170	170	210	170	170	170	170	170	170	41000	32	25	30
Warner	1000	20	20	20	26	18	18	18	18	25	18	25	18	18	18	18	500	30	30	-10
Web Knop	900	45	38	45	60	37	37	37	37	Unch	15	5	5	5	5	5	4000	5	5	5
WC Tran	200	118 1/4	18 1/4	18 1/4	24 1/2	18 1/4	18 1/4	18 1/4	18 1/4	24 1/2	18 1/4	18 1/4	18 1/4	18 1/4	18 1/4	18 1/4	5000	16	16	16
Wdwd	1300	223 1/2	22 1/2	22 1/2	-1/2	24 1/2	17 1/2	17 1/2	17 1/2	7	7	7	7	7	7	7	1300	223 1/2	22 1/2	22 1/2
Wosks	100	58	8	8	9	7	7	7	7	9	7	7	7	7	7	7	100	58	8	8
Bbc Wt	5500	150	150	150	300	145	145	145	145	300	145	145	145	145	145	145	5500	150	150	150
Total sales, industrials:	160,027																			
3 Advances,	18 Declines, 50 Unchanged																			
MINES																				
Aalenian	500	33	33	33	50	30	30	30	30	50	30	30	30	30	30	30	500	33	33	33
Aber Mrls	2167	18	18	18	39	18	18	18	18	39	18	18	18	18	18	18	2167</			

La production . . .

Suite de la page 1

réalisée par l'Algérie et la Libye a annulé le progrès accompli par l'Algérie.

En Europe occidentale, la production ne reflète pas encore l'activité en mer du Nord. En mars, la production a faibli de 10,9% en tombant de 396.000 barils-jour l'an dernier à 353.000 et le volume produit durant le premier trimestre de 1974 a baissé de 3,6%, soit de 363.000 à 350.000 barils-jour.

Soquem . . .

Suite de la page 1

l'exercice en cours que la mise en exploitation du gisement sera planifiée.

Le rapport fait également état des dispositions prises par Tiron Chemical Corporation pour mettre en service prochainement une usine semi-commerciale de fabrication de rutile synthétique, basée à Montréal. Le programme des Iles-de-la-Madeleine porte sur des "claims" miniers couvrant une superficie de 100.000 acres ainsi qu'à 263.000 acres de terrain sous l'application de permis de recherche de réservoirs souterrains dans les lagunes et dans le pourtour des Iles-de-la-Madeleine.

Les profits . . .

Suite de la page 1

milliards, était reportée à l'an prochain.

Entre-temps, le ministère du Commerce des Etats-Unis annonçait que les dépenses de construction en mai avaient régressé de 0,7% en s'établissant à \$135,21 milliards selon l'indice désaisonnalisé annuel, comparative-ment à \$136,15 milliards en avril, alors que les dépenses en mai, étaient de 0,5% supérieures à celles d'il y a un an.

Calculées en dollars constants sur la base de 1967, afin d'éliminer l'effet de l'inflation, les dépenses de construction en mai se sont établies à \$81,48 milliards selon les chiffres rectifiés annuels, ce qui constitue une baisse de 1,6% par rapport au mois d'avril et une diminution de 9% par rapport à mai 1973.

Lecours . . .

Suite de la page 1

franc et le dollar. Malgré cela, le dollar est soumis à de nombreuses fluctuations, l'annonce d'un déficit record pour le mois de mai de la balance commerciale américaine ayant apeuré le marché. Le franc

français, quant à lui, grimpe régulièrement et se situe pratiquement aux mêmes niveaux qui ont précédé la campagne électorale dans ce pays.

La Baie James . . .

Suite de la page 1

rait pas soutenir, selon lui, un taux d'inflation annuel supérieur à 7% sur une décennie.

La hausse des coûts du projet est également imputable à la décision récente de l'Hydro de porter la puissance générée par les installations de la baie James de 8.300 à 11.100 mégawatts.

De plus, on apprend que l'Hydro-Québec a déposé ses états financiers auprès de la Commission des valeurs mobilières des Etats-Unis, en vue de la mise en marché de ses titres, pour une valeur de \$150 millions. Un porte-parole de la société a indiqué que l'émission tomberait à échéance le 1er août 2004 et qu'elle sera payable en devises américaines. La vente sera effectuée par l'intermédiaire d'un groupe de souscripteurs que dirigera la First Boston Corp., Salomon Brothers, A. E. Ames and Co., Halsey Stuart and Co., Merrill Lynch et Pierce and Smith.

Inauguration . . .

Suite de la page 2

tenu ces propos en présence de Son Excellence Jacques Viot, ambassadeur de France au Canada, les consuls généraux de France à Montréal et à Québec, les dirigeants de la société mère de C G R (France), le président directeur général de la société canadienne M. Claude Malo, les députés du comté et d'autres personnalités.

Le ministre de l'Industrie a dit qu'avec un investissement global de \$9 millions, cette entreprise comptera dès la première année 65 employés. Elle exportera 90% de sa production aux Etats-Unis et en Europe. Selon M. Saint-Pierre, la Compagnie Générale de Radiologie représente un type d'investissement qui nous intéresse particulièrement. "Une société française qui investit au Québec hors de tout contexte politique, cela mérite d'être souligné. Avec la proximité du marché américain et notamment dans le cas de C G R celle de l'aéroport de Mirabel, une société française devrait trouver au Québec toutes les garanties de son développement international".

Après avoir exprimé l'opinion

que l'exemple de C G R sera compris et invité par de grandes sociétés françaises, le ministre de l'Industrie a dit que le Québec est véritablement l'Amérique, mais une autre Amérique métissée de culture européenne et propre à établir des "échanges privilégiés non seulement avec la France mais avec tout le marché européen." Il a exprimé l'espoir que "nos relations se multiplient avec la France comme elles se sont multipliées récemment avec l'Italie ou l'Allemagne sur une base purement économique."

Il a rappelé que le gouvernement du Québec a contribué à l'implantation de C G R pour un total de \$690.000. S'il y a lieu, il fournira de nouveau sa collaboration technique et financière. Enfin, il est d'avis que l'entreprise est vouée à un "succès intéressant."

Lesexportations . . .

Suite de la page 3

bon ont augmenté respectivement de 40 et 26 millions de dollars."

Les exportations à destination d'outre-mer ont augmenté de 50,6% pour s'établir à 1,13 milliard de dollars.

Après désaisonnalisation, les exportations de mai ont augmenté de 13,5% par rapport au niveau de mois précédent pour se chiffrer à 2,69 milliards de dollars. Les importations s'étant établies à 2,53 milliards de dollars, l'excédent du commerce de marchandises est passé de 144 millions de dollars en avril à 157 millions en mai.

La loi . . .

Suite de la page 3

"L'importance de la nouvelle loi et son règlement est considérable, a déclaré le ministre, étant donné que la bonne marche de l'ensemble de notre système économique est fonction de la précision des appareils de mesure utilisés d'un bout à l'autre du pays."

La nouvelle loi a quatre objectifs principaux. Elle constitue une mise à jour de l'actuelle législation, notamment en tenant compte des changements survenus dans les pratiques marchandes et des perfectionnements techniques, tels que l'usage accru d'appareils de pesage électroniques qui enregistrent et impriment le poids et le prix sur les produits emballés. Elle contribuera également à un meilleur contrôle de certaines pratiques trompeuses.

En outre, la nouvelle loi jette des bases solides pour la conversion au système métrique au Canada, en définissant toutes les quantités — livres, gallons ou pieds en fonction d'unités métriques internationales,

enfin, la nouvelle loi constituera un complément à la loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation en traitant de la précision des poids ou des mesures des produits pesés sur place.

La loi compte de nouvelles dispositions, notamment celles portant sur les compteurs de millage (odomètres). Aux termes de la nouvelle loi, la falsification des odomètres constitue une infraction fédérale, bien que la fraude puisse être faite dans une province et la voiture vendue dans une autre. L'application de cette section de la loi relève de la Gendarmerie Royale dans l'ensemble du pays, avec la collaboration des autorités provinciales.

Comme le règlement est destinée à exposer dans le détail l'intention de la loi, il est nécessairement de caractère plus technique. La première partie porte sur l'approbation des classes et types d'appareils de pesage et de mesurage ayant leur utilisation dans le commerce et sur l'inspection de ces appareils de façon périodique par la suite.

D'autres sections portent sur l'indication obligatoire de la quantité sur les produits, du mode d'inspection et des droits pour diverses catégories d'inspections.

D'autres appareils sont réglementés par cette loi, notamment les distributeurs de café et de boissons gazeuses, qui devront désormais porter la quantité de boisson fournie avec chaque tasse. "Nous estimons, a précisé M. Gray, que les consommateurs ont le droit de savoir exactement ce qu'on leur donne pour leur argent, tout comme on leur indique le contenu de tous les produits préemballés, qu'ils soient vendus dans une boîte, une bouteille ou tout autre contenant."

"La loi réglemente également les services ou commodités dont la vente ou location se fait en fonction d'une période de temps, tels que les appareils de lavage ou de nettoyage à sec, les parcomètres, etc., qui fonctionnent à l'aide de pièces de monnaie", a ajouté M. Gray.

Le nouveau règlement a d'abord été publié sous forme de projet afin de donner aux consommateurs, à l'industrie et à tous les intéressés l'occasion de faire connaître leur point de vue. Il a été tenu compte des observations et suggestions reçues au cours de l'établissement de la version définitive du règlement.

Les marchandises

Suite de la page 3

chiffres à 4,1 millions de tonnes, ce qui représente une augmentation de 4,1%.

(Pour 1973)

En 1973, les compagnies ferroviaires canadiennes ont transporté un total de 306,1 millions de tonnes de marchandises payantes, ce qui représente une augmentation de 11,2% par rapport à l'année précédente. Ce tonnage comprend des chargements intérieurs, des chargements en provenance de raccordements des Etats-Unis, des marchandises canadiennes transportées par plus d'une compagnie et le mouvement de marchandises dans les services intermédiaires d'aiguillage. Le nombre de tonnes-milles a atteint 130,760 millions, ce qui représente une augmentation de 5,7%, et la longueur moyenne du trajet a diminué de 30 milles pour s'établir à 488 milles.

Les compagnies ferroviaires ont parcouru 4,653,9 millions de wagons-milles au cours de l'année; les wagons chargés sont intervenus pour 59,0% de ce total, les wagons vides, pour 39,4% (1,631,4) et les wagons-milles parcourus par des fourgons de queue ont justifié du 1,6% qui reste. En comparaison, on a enregistré en 1972 un total de 4,616,5 millions de wagons-milles, la proportion de wagons chargés, de wagons vides et de fourgons de queue étant demeuré la même qu'en 1973.

Le nombre de voyageurs transportés au cours de l'année a diminué de 1,4% pour se chiffrer à 19,8 millions et le nombre de voyageurs-milles a baissé de 21,7% par rapport à 1972 pour s'établir à 1,598,8 millions. Le trajet moyen est passé de 89 à 81 milles. Les baisses survenues dans les statistiques partant sur les voyageurs par chemin de fer sont attribuables aux interruptions de services occasionnées par une grève déclenchée au cours de la saison touristique et des voyages intérieurs (juillet-septembre).

Le nombre de wagons-milles voyageurs a diminué de 15,1% par rapport au nombre enregistré en 1972 pour s'établir à 128,4 millions, tandis que le nombre moyen de wagons transportant des passagers s'est accru de 2 pour atteindre 21,1. Le nombre de trains-milles voyageurs a diminué de 0,2% pour s'établir à 23,4 millions.

Dividendes déclarés

nom de la compagnie	par action	montant payable	rappel du	dividende précédent
Algoma Central Railway	.18	Sep. 3	Aug. 8	.18
American Metal Climax Inc.	(US) 41%	Sep. 3	Aug. 12	.41%
American Metal Climax Inc. pfd.	(US) 131%	Dec. 2	Nov. 12	1.31%
Amerada Hess pfd.	(US) 87%	Jul. 31	Jul. 15	.87%
Avco Corp. pfd.	(US) 80	Aug. 20	Jul. 28	.80
Bad Boy Appl. & Furn.	(sa)(f) .03	Jul. 31	Jul. 12	.03
Belding-Corticelli Com. A & B	.16 1/2	Aug. 1	Jul. 19	.16 1/2
Bell Canada 'B' pfd.	.83	Aug. 15	Jul. 15	.84
Compro pfd.	.27 1/2	Sep. 1	Aug. 2	.27 1/2
Combined Insur. Co. of America	(US) 13*	Aug. 16	Jul. 26	.11
DuPont of Canada	.25	Jul. 31	Jul. 1	.25
DuPont of Canada pfd.	.93%	Jul. 16	Jul. 1	.93%
Eastern Bakeries	.04	Jul. 15	Jun. 29	.04
Eastern Bakeries 4% pfd.	1.00	Jul. 15	Jun. 29	1.00
Emco	.06	Jul. 31	Jun. 31	.06
Fiscal Investments	(sa) .10	Jul. 10	Jul. 5	.10
Fiscal Investments pfd.	(a) .01	Jul. 10	Jul. 5	.01
GSW 5% pfd.	1.25	Aug. 1	Jul. 11	1.25
Gaspe Copper Mines	.70	Sep. 16	Aug. 16	.70
Hambro Corp. pfd.	.34%	Aug. 1	Jul. 18	.34%
Hand Chemical Ind.	.05	Aug. 1	Jul. 8	.05
Hand Chemical Ind. 'A' pfd (p)	.10	Aug. 1	Jul. 8	.10
Homco Ind. 'A'	(id) .05	Aug. 8	Jul. 25	—
Homco Ind. 'B'	(id)(f) 04 1/2	Aug. 8	Jul. 25	—
Int'l. Mogul Mines 6% 'A' pfd.	.30	Oct. 1	Sep. 15	.30
Leigh Instruments 'A' pfd.	.65	Jul. 1	Jun. 20	.65
Metropolitan Stores of Cda	(sa) .15	Aug. 21	Jul. 31	.15
Mount Royal Rice Mills 5.8% pfd.	.36 1/2	Aug. 1	Jul. 15	.36 1/2
M. Loeb	.03	Sep. 30	Sep. 16	.03
Northwestern Utility pfd.	1.00	Aug. 1	Jul. 16	1.00
Proviso Inc.	.07 1/2	Oct. 3	Sep. 13	.07 1/2
Rolland Paper 'A'	.12	Sep. 13	Aug. 23	.12
Rolland Paper 'B'	.03%	Sep. 13	Aug. 23	.04%
Rolland Paper 4 1/4% pfd.	1.06 1/2	Sep. 13	Aug. 23	1.06 1/2
Sherwin Williams Co. of Cda 7% pfd.	1.75	Oct. 1	Jul. 5	1.75
Silverwood Ind. 'A' & 'B'	.20	Oct. 1	Aug. 30	.20

COUP D'OEIL À LA BOURSE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MONTREAL					
SERV. PUB. BANQUES					
PAPIERS					
INDUSTRIELLES					
FERME		123.36 - 0.93	122.92 - 0.44	123.03 + 0.11	124.37 + 1.34
		225.35 - 5.44	224.60 - 0.75	227.37 + 2.77	225.97 - 1.40
		115.60 - 1.26	114.89 - 0.71	117.41 + 0.52	115.33 - 0.08
		193.66 - 1.42	191.54 - 2.12	191.25 - 0.29	195.61 + 4.36
TORONTO					
AURIFERES					
METAUX					
INDUSTRIELLES					
PETROLE					
FERME		409.33 - 10.40	409.73 + 0.40	402.64 - 7.31	409.19 + 6.77
		76.42 - 2.54	75.90 - 0.52	76.00 + 0.10	77.79 + 1.79
		181.32 - 2.07	180.48 - 0.84	180.64 + 0.16	182.91 + 2.27
		175.00 - 3.60	174.27 - 0.73	176.59 + 2.32	183.79 + 7.20
NEW YORK					
DOW JONES					
	806.24 + 3.83	790.68 - 15.56	792.87 + 2.19	FERME	791.77 - 1.10

Création . . .

Suite de la page 2

sieur Harold Mayot, directeur du développement économique du comité intermunicipal de développement industriel regroupant Victoriaville, Arthabaska et Warwick. Il a été directeur du Conseil régional de développement du centre du Québec; Monsieur Maurice Paradis, maire d'Alma et président de l'Union des municipalités de la province de Québec; membre de l'exécutif du CRD Saguenay-Lac St-Jean et du conseil d'administration de Radio-Québec et de Sorel; Monsieur Pierre Shooner, directeur général de la Chambre de commerce du district de Montréal.

Monsieur Lachapelle a tenu à préciser que l'avis du groupe de travail sera bien entendu soumis à l'examen des intéressés avant que des décisions ne soient arrêtées.

Deux opinions . . .

Suite de la page 4

Articles 32, 33 et 34. — On perçoit, dans les articles 33 et 34, l'intention du législateur d'employer certaines mesures incitatives pour promouvoir la francisation des entreprises. (...)

La gamme de francisation des entreprises est presque infinie; on voudrait établir une espèce de seuil de francisation acceptable qui serait reconnu par un certificat prévu à l'article 32. Mais nous ne voyons pas selon quels critères objectifs un tel seuil pourrait être établi. A cause de ces difficultés administratives insurmontables, et plutôt que d'accepter un degré intolérable d'arbitraire, nous sommes obligés de nous opposer aux articles 32, 33 et 34, et d'en demander le retrait.

Nous pensons que la Régie, grâce notamment au pouvoir qui lui est donné à l'article 99, de faire appel à l'opinion publique, devrait et pourrait mieux que tout appareil technocratique, apprécier l'effort individuel de l'entreprise et sanctionner finalement la façon dont elle répond aux obligations qui lui sont faites, par les articles 35 et 47, de se franciser. (...)

Articles 35 et 47. — Pour des raisons de concordance avec ce qui précède, toute référence au "certificat" visé à l'article 32 devrait disparaître, mais nous approuvons dans son ensemble le principe de cet article qui fait un devoir, pour toute entreprise qui ne l'a pas encore fait, d'adopter un programme de francisation approprié à sa situation.

Chapitre IV. — Si on oublie la question des raisons sociales et de la rédaction des contrats où il n'est pas question de réglementation éventuelle, il devient très difficile d'évaluer maintenant la portée exacte de ce chapitre, les règlements seuls pouvant en effet nous dire réellement ce qu'il en sera. C'est pourquoi nous pensons que le législateur devrait notamment préciser la portée des articles 36, 38, 39, 43, pour éviter des situations qui pourraient être trop restrictives ou trop élargies. (...)

Article 40. — Si nous sommes d'accord avec le principe de l'utilisation obligatoire du français dans

l'étiquetage — là où le Québec a juridiction — l'usage du français ne peut ni ne doit être exclusif. Que le français figure sur l'étiquetage de manière au moins aussi avantageuse que toute autre langue, voilà l'objectif que l'on devrait plutôt se donner en ce domaine. (...)

Chapitre V. — Le C.P.Q. a toujours affiché, relativement à la langue d'enseignement, un principe très clair: celui du libre choix des parents quant à l'école francophone ou anglophone que doit fréquenter leur enfant. Il ne nous apparaît pas que ce principe soit maintenu dans l'actuelle rédaction du projet de loi 22.

En effet, ce n'est plus maintenant aux parents qu'appartient ce choix, mais, selon l'article 50, aux commissions scolaires.

Le C.P.Q. s'oppose fermement à une telle orientation. Outre le principe en cause, il ne peut accepter l'utilisation "subjective" et même éventuellement "discriminatoire" que pourraient faire de l'article 50 les commissions scolaires. Dans ce même esprit, on ne peut accepter l'article 51 qui selon nous, donne à l'actuel ministre de l'Éducation ou à tout autre ministre à venir, un pouvoir démesuré de contrôle de l'accès à l'un ou l'autre des réseaux scolaires. (...)

Complémentaire à cet article, nous croyons que toute politique de l'enseignement des langues devrait également affirmer la nécessité pour tout étudiant francophone de recevoir le meilleur enseignement possible de sa langue seconde. La faiblesse de cet enseignement à l'heure actuelle contribue, selon nous, à diriger certains enfants vers le réseau anglophone, le seul capable de leur enseigner l'anglais.

TITRE IV. La Régie. — Il a toujours paru souhaitable au C.P.Q. que la Régie soit responsable de son action devant l'Assemblée Nationale et qu'elle assure un rôle de promotion et de diffusion du français.

La surveillance des infractions aux droits linguistiques est une toute autre fonction, souvent incompatible avec la première, et devrait être assumée par un tout autre organisme.

En vertu de ce principe de l'indépendance la plus totale de la Régie, nous ne voyons pas l'utilité de soumettre toute action de la Régie à l'approbation finale du Ministre ou du Lieutenant-Gouverneur en Conseil. (...)

L'industrie . . .

Suite de la page 8

vent déclencher des modifications profondes de la façon de vivre, de voyager, de se récréer, de s'instruire, de travailler.

La pollution de l'air pose à l'industrie de l'automobile un problème complexe et la solution paraît encore lointaine. Car si, avec les moteurs actuels, la pollution par l'oxyde de carbone et les hydrocarbures a à peu près été éliminée, il reste de grandes difficultés à surmonter avant de vaincre complètement la pollution: économie de carburant, usage d'essence

sans plomb, exploration des effets des oxydes d'azote.

Les moyens de déplacement des personnes et des marchandises font l'objet d'une recherche constante. La vogue croissante de la petite voiture affectera aussi bien le marché canadien que la production canadienne destinée au reste du marché nord-américain.

Selon les experts, l'industrie canadienne du véhicule à moteur restera le secteur dominant de l'industrie du matériel du transport, que l'avenir soit réservé aux mini-voitures, aux télébus, aux véhicules rail-route ou aux vecteurs à lévitation magnétique.

Le camionnage . . .

Suite de la page 8

l'industrie de la construction; ils déversent du béton, livrent des bulldozers, transportent des hommes et des matériaux, tandis que d'autres se trouvent dans les forêts du pays et ne sont pas compris dans le nombre des camions immatriculés, car ils n'utilisent jamais le système routier. Il en est de même pour les camions affectés à l'exploitation des mines et des gisements de pétrole.

Le plus grand changement survenu récemment au Canada est probablement l'exode de la population rurale vers les villes. Aujourd'hui, environ trois quarts des Canadiens vivent dans des centres urbains alors qu'il y a 25 ans, seulement la moitié de la population était dans cette situation. Nous assistons à la naissance des "mégapoles"; centres immenses de population que traversent des voies rapides.

On a beaucoup écrit sur les problèmes de la circulation causés par les milliers d'automobiles qui se dirigent vers le centre-ville le matin, et retournent dans les banlieues le soir. Chose surprenante, on a peu étudié le problème vital du mouvement des marchandises.

La cité moderne ne serait pas née sans camions. Sans camions, les rayons de magasins seraient dégaris, les restaurants fermenteraient leurs portes, les usines ne fonctionneraient plus et les services essentiels disparaîtraient.

Il existe aujourd'hui des douzaines et peut-être des centaines de types différents de remorques qui permettent une nouvelle efficacité dans le transport des matières diverses. Pour les fruits, il y a les remorques frigorifiées, pour les produits chimiques, les remorques à l'épreuve de la corrosion. Il y a des remorques spéciales pour le béton, les voitures et l'acier. Il en va ainsi pour presque tous les produits que l'on peut imaginer.

La spécialisation est un facteur important et pour les camions et pour les remorques. Des douzaines d'options en matière de moteurs, de transmissions, d'assemblages d'essieux et d'autres pièces permettent à l'entrepreneur en camionnage d'obtenir exactement l'équipement qu'il faut à ses chargements, ses parcours et ses vitesses. Résultat: le minimum de dépenses accompagné du maximum de rendement.

Pendant la crise de l'énergie, il est impérieux pour le transport de garder les coûts aussi bas que possible grâce à une utilisation plus efficace de l'équipement. Quelques études sur l'efficacité des modes de transport par rapport à leur consommation d'essence, suggèrent que pour chaque tonne-mille parcourue le camion est moins efficace que les autres modes.

Toutes ces études donnent une

image moins que précise. En effet, les comparaisons par tonnes-milles ne veulent rien dire à moins d'être utilisées pour mesurer le mouvement de marchandises en vrac. On ne peut mesurer la valeur du transport de vêtements, d'appareils électriques ou de biens de consommation à la tonne, pas plus que l'on pourrait mesurer la production de différents produits agricoles d'après le nombre de tonnes par acre.

La plus importante tendance est celle des services intégrés de transport. De plus en plus, les camions jouent un rôle clé quand ils sont raccordés aux chemins de fer, aux avions, aux navires et aux pipelines dans une coordination qui épargne du temps et de l'argent. Ce n'est qu'un des changements qui transforment l'industrie dans les années à venir.

Les bénéfices . . .

Suite de la page 9

base qui sert au calcul des amortissements, les bénéfices sont surévalués dans la mesure où les coûts de remplacement sont supérieurs aux amortissements. En outre, les entreprises sont souvent obligées de payer des impôts sur les bénéfices plus importants du fait d'une réévaluation des stocks et d'amortissements insuffisants.

Autres facteurs de la hausse des bénéfices

La dévaluation du dollar de l'an dernier a aussi fait apparaître certains gains pour de nombreuses entreprises américaines, leurs actifs libellés en monnaies étrangères ayant augmenté de valeur. Cependant, le dollar s'étant raffermi en fin 1973 et au début de 1974, une partie de ces gains ont été annulés.

En fait, le niveau des bénéfices est profondément influencé par les méthodes comptables utilisées pour évaluer les stocks, calculer les amortissements, ou la part des gains de conversion monétaire consécutifs à une dévaluation qui sera incluse dans les bénéfices ou celle qui sera mise en réserve. D'autres décisions relatives aux revenus provenant de l'étranger et aux impôts, à la consolidation des filiales et au classement de certaines rubriques en dépenses en capital ou en frais peuvent aussi modifier la tendance des bénéfices.

Par exemple, dans les secteurs de la chimie, de la pharmacie et des équipements électroniques, des montants relativement importants sont dépensés chaque année dans la recherche fondamentale, le développement des produits, la publicité. "Le développement des ressources humaines" et autres investissements dont la rentabilité ne peut apparaître qu'à long terme. Comme les effets économiques de telles dépenses sont peu différents de ceux des dépenses d'équipement, on pourrait sans aucun doute envisager un autre traitement fiscal et comptable pour ces dépenses. Suivant la nouvelle alternative comptable choisie, les bénéfices seraient plus importants, les dépenses courantes envisagées précédemment étant alors traitées comme des investissements. D'un autre côté, l'actif total et les fonds propres se verraient augmenter par la valeur accumulée et amortie des dépenses précédentes. Il en résulterait à long terme une réduction du taux de rentabilité annoncé de nombreux secteurs, ceci étant particulièrement sensible dans les secteurs de l'économie les plus évolués techniquement.

Nomination à Shell Canada



M. C. W. Daniel

Lors d'une réunion du Conseil d'administration de Shell Canada Limited tenue récemment, M. C. W. Daniel a été nommé président et directeur général de la compagnie. M. Daniel, qui est vice-président et administrateur de Shell, succédera à M. John F. Bookout le 1^{er} juillet 1974. M. Bookout sera proposé au Conseil d'administration de Shell Oil Company, à Houston, pour y être élu vice-président exécutif et administrateur.

Né à Toronto, M. Daniel a obtenu un B. Sc. A. en génie minier de l'Université de Toronto en 1947, et est entré au service du Groupe Royal Dutch Shell cette même année. En plus des postes de commande qu'il a occupés à Shell Canada aux services Exploration et production, Finances et administration et Transport et approvisionnement, M. Daniel a été en affectation aux Pays-Bas, au Venezuela, à Trinidad et aux États-Unis. En 1973, il a été président de la campagne des oeuvres de charité du Toronto métropolitain.

Depuis quelques mois, M. Daniel travaille à un projet visant à évaluer les conséquences à long terme pour la compagnie de la situation énergétique au Canada.

En gros, l'inflation perturbe l'ensemble du bilan d'une entreprise, aussi bien que ses comptes de profits et pertes. Certaines règles comptables ont été adoptées afin de préserver la continuité, mais la valeur économique d'une entreprise peut finalement se révéler assez différente de celle indiquée par le bilan. Au fur et à mesure du développement de la hausse des prix, la valeur des actifs immobilisés augmente aussi; il s'agit là d'une plus-value en capital latente (en général aussi irréalisable à moins que l'entreprise ne soit vendue ou liquidée). De nombreuses dettes ont un montant en dollars fixe; de ce fait, dans un bilan qui reflète complètement la situation à prix courants, les plus-values en capital latentes à l'actif seraient balancées par une augmentation des fonds propres. En termes de bénéfices annoncés, la rentabilité des fonds propres est surestimée en période d'inflation; si on tenait compte dans les revenus des plus-values en capital latentes, le taux de rentabilité pourrait être plus élevé, en particulier dans les secteurs nécessitant un important apport en capital.

TOUCHE
ROSS
& CIE

COMPTABLES
AGRÉÉS

Sydney, Halifax, Saint John, Québec
Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton
Kitchener, London, Windsor, Winnipeg
Regina, Saskatoon, North Battleford
Calgary, Edmonton, New Westminster
Burnaby, Vancouver, Victoria

Bermuda, Nassau et Freeport
Bahamas, Grand Cayman

La Stelco présente une nouveauité qui fera son chemin



Une idée originale: remplacer les solives de plancher classiques de la construction domiciliaire par des profilés de précision formés par laminage, en acier galvanisé. Une nouveauté qui fait vite son chemin, et cela se comprend...

L'acier aux multiples avantages est utilisé depuis des années dans la construction d'immeubles tours ou industriels et d'édifices publics. Forts de cette longue expérience, nous appliquons maintenant l'acier à la construction domiciliaire pour qu'il en résulte des habitations meilleures, plus solides. Et en votre qualité d'acheteur, c'est justement ce qui vous intéresse. L'acier est aussi un matériau économique pour les constructeurs. Il leur fait épargner temps et argent. Les solives en acier sont livrées coupées sur mesure et exigent donc moins de travail au chantier. Elles se posent si aisément et si rapidement qu'elles peuvent faire économiser 30 pour cent de main-d'oeuvre par rapport à la construction classique des planchers.

Chacun sait que l'acier est extrêmement résistant. C'est ce qui explique la légèreté des solives en acier. Elles pèsent en effet 20 pour cent de moins que leurs homologues en bois. (Une solive en acier de 24 pieds ne pèse que 47 livres.)

Les solives de plancher en acier ne se tordent, ne s'affaissent ni ne se fendent. Leur uniformité ainsi que la constance de leur qualité et de leur prix permettent aux constructeurs de produire des planchers plus unis, plus silencieux et moins coûteux.

Exigez des solives d'acier dans la maison que vous achetez. C'est une bonne idée et une excellente affaire.

Pour renseignements additionnels au sujet des solives en acier pour planchers de maison, on peut écrire à Canadian Metal Rolling Mills Limited, 2304 Dixie Road, Mississauga, Ontario / L4Y 1Z6, ou à Universal Sections Limited, 60 Esna Park Drive, Markham, Ontario / L3R 1E2.

stelco

The Steel Company of Canada, Limited

Société canadienne ayant des bureaux de vente dans tout le Canada et des représentants sur les principaux marchés du monde.

meux bâtir en
acier

7304/4FR

Les Affaires, lundi 8 juillet 1974